

UNIS POUR LES FAMILLES

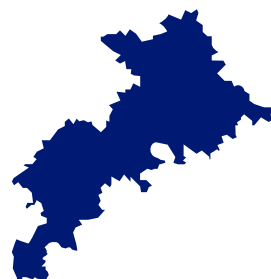


Rapport d'activité 2023



Tout un réseau uni pour les familles

L'Union Départementale des Associations Familiales de la Haute-Garonne, institution engagée avec et pour les familles est née d'une ordonnance de 1945. Reconnue d'intérêt général, elle est le porte-parole officiel des familles haut-garonnaises auprès des pouvoirs publics du département. Membre de l'Unaf, elle participe à la représentation de l'ensemble des 18 millions de familles qui vivent en France, et contribue à leur représentation au niveau régional à travers l'Uraf Occitanie.



4 missions pour améliorer la vie des familles

- 1** La **représentation des familles** au sein des institutions et la négociation avec les pouvoirs publics dans le cadre de l'élaboration des politiques intégrant des questions d'ordre familial.
- 2** La **gestion de tout service d'intérêt familial** dont les pouvoirs publics estiment devoir lui confier la charge : mesures de protection, accompagnement social, microcrédit, aide aux tuteurs familiaux, accompagnement budgétaire...
- 3** L'**exercice, devant toutes les juridictions, de l'action civile** relative aux faits de nature à nuire aux intérêts moraux et matériels des familles, y compris les infractions prévues par l'article 222-14 du code pénal.
- 4** L'**animation et le soutien aux associations familiales** de la Haute-Garonne adhérentes et organismes associés, ce maillage associatif permet aux familles de trouver des réponses à leurs besoins et de s'engager pour les partager.

Ce qui nous vaut aujourd'hui d'être :



Le porte-parole des familles auprès des institutions



Un expert de leurs réalités de vie



Un animateur associatif



Un soutien aux familles et aux personnes vulnérables grâce à notre réseau de services

157

instances de représentations des familles

82

Associations familiales

150

Bénévoles

94

professionnels

5 070

familles ou personnes accompagnées



L'Édito

de Bruno Spitz, **Président de l'Udaf 31**



Chers membres, partenaires de l'Udaf 31,

L'année 2023 a été marquée par de nombreux changements et des moments particulièrement forts pour notre Institution, notamment au niveau de la gouvernance avec le départ de M. Léonard et de Mme de Nadaï. Je tiens à saluer leur engagement sans faille en tant que Président



et Directrice pendant toutes ces années. Ils ont su guider l'Udaf31 avec sagesse et vision pendant de nombreuses années, laissant un héritage riche et solide. Je souhaite leur exprimer ma profonde gratitude. Nous leur devons beaucoup et leur dévouement continuera d'inspirer nos actions futures pour les familles du département.

Je suis honoré de prendre la suite de la présidence de l'Udaf 31 et d'accueillir Mme Négrier Emilie en tant que Directrice Générale.

En 2023, nos efforts ont été concentrés sur plusieurs axes prioritaires : l'accompagnement du changement, la consolidation de l'existant de tous les services, le développement de l'activité de protection juridique des majeurs, la promotion et le renforcement de nos actions parentalité, petite enfance et le renforcement de notre réseau associatif. Grâce à la mobilisation et à la collaboration de tous, nous avons pu poursuivre les projets dans un esprit de continuité, renforcer notre présence sur le terrain dans nos représentations et auprès des associations familiales, afin de répondre efficacement aux besoins des familles.

Le changement de gouvernance a permis d'aller à la rencontre des acteurs locaux et institutionnels pour se présenter et renforcer les liens partenariaux. Ces collaborations sont essentielles pour garantir une réponse cohérente et coordonnée aux enjeux sociaux et familiaux de notre territoire.

En regardant vers l'avenir, notre mission reste claire : continuer à défendre les intérêts des familles, à promouvoir leur bien-être et à œuvrer pour une société plus solidaire. Les défis sont nombreux, mais notre détermination et notre engagement le sont tout autant.

En conclusion, ce rapport d'activité 2023 est le reflet de notre engagement, de nos réalisations et de notre dynamique. Continuons à avancer ensemble, avec confiance et détermination, pour le bien-être de toutes les familles de notre département.

Sommaire

PORTER LA PAROLE DES FAMILLES

5



- Protection sociale et santé
- Parentalité, enfance, éducation, jeunesse
- Habitat et cadre de vie
- Vie quotidienne, Cohésion sociale, vulnérabilité

ANIMER ET SOUTENIR LE RÉSEAU DES ASSOCIATIONS

15



- La force du réseau
- Animer le réseau
- Soutenir les associations
- Merci aux bénévoles

EXPERT DES RÉALITÉS DE VIE DES FAMILLES

21



- Observatoire des Familles
- Baromètre des familles
- Former les professionnels
- L'expertise du réseau Unaf Uraf Udaf
- Conventions pluriannuelles d'objectifs

PORTER DES SERVICES AUX FAMILLES ET AUX PERSONNES VULNÉRABLES

28



- Protection Juridique des Majeurs
- Action Familiale
- Protection de l'enfance
- Petite Enfance

GOUVERNANCE ET SERVICES GÉNÉRAUX

61



- Assemblée Générale
- Vie de la gouvernance
- Fonctions support : gestion des ressources humaines
- Fonctions support : comptabilité générale
- Fonctions support : informatique, qualité

Porter la parole des familles



50

instances de
représentation des
familles

105



mandats de représentation
dans les CCAS

113



représentants familiaux
pour défendre les familles

16

communiqués
de presse



2 484

heures de bénévolat
consacrées à ces missions
de représentation

“

Pour que les familles prennent pleinement part à la vie démocratique, leur point de vue doit pouvoir être écouté et pris en compte dans toutes les instances où se décide leur avenir.

1. PROTECTION SOCIALE ET SANTÉ



17

mandats de représentation

REPRESENTATIONS

Les représentants familiaux au sein des caisses de protection sociale assurent la bonne prise en compte des familles et de leurs besoins dans les orientations prises par les caisses mais aussi dans les décisions prises en commission et affectant directement les familles.

Caisse des Allocations Familiales de la Haute-Garonne (CAF 31) : 45 commissions des aides financières individuelles et 2 conseils d'administrations. Les représentants ont pris en compte les différentes situations familiales, et ont veillé à apporter un soutien renforcé aux familles fragilisées par le contexte économique.
7 représentants : Florence BOUSQUET – Nathalie RIBADEAU DUMAS – André MAJSTRUK – Denis FUERTES – Valérie LEONARD – Rose Marie BONNAL – Didier DAVID.

Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Haute-Garonne (CPAM 31) : participation aux Commissions d'Action Sanitaire et Sociale, commissions durant lesquelles sont traitées les demandes d'aide financière des assurés et, aux 3 Conseils d'Administration. Lors de ces réunions, la représentante s'est particulièrement attachée à appuyer la demande de subvention du Fond Départemental de Compensation, à redéfinir les contours du prix Sandrine Riaudo afin qu'il retrouve tout son sens, à redéfinir les contours des critères d'attributions de l'aide à la complémentaire santé C2S dans le cadre de la CASS afin que cette aide soit plus efficiente et, à suivre le conventionnement UDAF / CPAM sur une coopération rapprochée.

Elle a questionné sur la pertinence de "Mon Espace Santé" sachant que nombre des assurés présentant des pathologies complexes et diverses sont obligés de tout réexpliquer à chaque spécialiste et doivent même amener les copies des comptes rendus précédents. Elle déplore que les délais de traitement des aides financières extra légales concernant les soins dentaires sont de plus de 5 mois malgré la bonne volonté et la grande compétence des services. Enfin, elle s'est interrogée sur la pertinence d'interdire au troisième collège de siéger en CRA alors qu'ils sont constamment en lien avec la réalité vécue par les assurés

2 représentants : Valérie LEONARD – Eric MARION.

Caisse de Mutualité Sociale Agricole Midi-Pyrénées Sud (MSA MPS) : la représentante de l'Udaf 31, siège au Conseil d'Administration et participe à la définition des critères d'attribution des aides sociales extra-légales qui viennent compléter les prestations légales. Elle siège aussi dans les Commissions Paritaires des Masseurs-Kinésithérapeutes, les Commissions Paritaires des Taxis, les Comités de Protection Sociale des Salariés, les Conseils Territoriaux de Santé, les Commissions de Santé Mentale et participe aux réunions sur les transports sanitaires.

1 représentante : Hélène BARROU

Commission des Usagers en établissements de de Santé (CDU) : 14 établissements de santé du département couverts : Hôpital de REVEL, Hôpital de LUCHON, Hôpital COMMINGES Pyrénées, Hôpital de MURET, Hôpital MARCHANT, Clinique de l'UNION, Clinique de BEAUPUY, Clinique de MONTBERON, Clinique MARIGNY, Clinique VIEUX CHATEAU d'OC, Clinique de BLAGNAC, Clinique AUFRERY, SSR LE MARQUISAT, Mecs CASTELNOUVEL.



Nous militons pour l'amélioration continue des soins et de l'accueil des patients ainsi que pour la défense des droits du patient et de sa famille. Nous avons été attentifs au confort et à l'accompagnement des patients, mais aussi du personnel, qui en cette période difficile méritent attention et bienveillance. Certains d'entre nous assurent des permanences afin de recueillir les réclamations des usagers pour en faire part à la Commission des Usagers. Notre priorité est d'aboutir à une médiation entre la famille et le corps médical et d'apporter une réponse à chaque plainte.

Les représentants des usagers de santé participent également à la vie et à l'organisation des établissements et abordent en commission les travaux et investissements, le développement de services, le projet de territoire, l'éthique et la lutte contre les infections nosocomiales. Ils peuvent être amenés à intervenir comme médiateurs entre les familles et le corps médical.

8 représentants : André MAJSTRUK - Renée HUMEAU - Michel LACAN - Bernard DELPECH - Jean-Claude ARAGON - Josiane PASATO - Myriam GELIS – Chantal PARISOT.

PARTENARIATS

Convention CPAM/UDAF : Unis pour favoriser l'accès aux soins des familles. Signée en 2023, cette déclinaison locale de la Convention nationale signée entre la Cnam et l'Unaf permet d'établir un partenariat fort et des ponts solides entre les services de l'Udaf et ceux de la Cnam 31. Au plan national, 3 objectifs majeurs :

- Augmenter les coopérations et connaissances entre nos 2 réseaux
- Favoriser l'accès aux soins des familles
- Améliorer le recours aux droits des familles
- 3 publics prioritaires : personnes bénéficiant d'une mesure de protection juridique, aidants familiaux, familles monoparentales.

France Assos Santé Occitanie – un partenariat fort du mouvement familial. L'Udaf 31 est investie dans la défense des usagers du système de santé auprès de France Assos Santé. Agréée en matière de santé, par le biais d'un agrément national de l'Unaf. Ce dernier lui permet d'avoir, sur le terrain, 18 représentants investis dans 14 établissements du département. A cela s'ajoutent les différentes associations familiales adhérentes également agréées et actives dans les CDU de Haute-Garonne, faisant du réseau des associations familiales un acteur majeur de la défense des usagers de santé. L'Udaf 31 participe également au Conseil territorial de santé, par le biais de l'Unaf Occitanie et ses administrateurs participent aux différents événements annuels de France assos santé : Séminaire régional, Assemblée générale.

COMMUNIQUE DE PRESSE

Projet de loi de financement de la Sécurité sociale 2024 – branche famille : le compte n'y est pas ! Sur la branche famille, le Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale (PLFSS) pour 2024 transcrit les moyens ambitieux consacrés à la Petite enfance de la nouvelle Convention d'Objectifs et de Gestion (COG) Etat Cnaf. En revanche, l'Unaf ne trouve aucune trace de la réforme du congé parental et relève que les prestations familiales ne sont pas suffisamment revalorisées alors que les familles en charge d'enfants sont durement frappées par l'inflation.

Les demandes du réseau :

- Mieux indemniser la congé parental pour répondre aux besoins des familles
- Revaloriser les prestations familiales et leurs plafonds pour soutenir les familles frappées par l'inflation.

D'après le Baromètre des familles 2023 Unaf-Opinionway :

45 % des parents déclarent ne pas avoir les moyens de préparer l'avenir de leur enfant, notamment les mères (53 %) et les familles qui vivent en zone rurale (56 %).



2. PARENTALITÉ, ENFANCE, EDUCATION, JEUNESSE



7

mandats de représentation

REPRESENTATIONS

Conseil de Famille des Pupilles de l'Etat : participation à 9 conseils où ils sont en charge des placements en vue de l'adoption, mais également du suivi des pupilles placés (situation revue au moins une fois par an) en matière de statut, de santé, d'éducation, d'orientation, etc.

2 représentantes : Marie-Pierre VIDOU-FAYOLLE - Anne VIGNON-DEPAILLE.

Commission d'agrément pour l'adoption : participation à 14 commissions où sont examinés les dossiers de demande d'agrément des postulants à l'adoption (enquêtes sociales et psychologiques) et transmis un avis consultatif au Président du Conseil Départemental.

2 représentantes : Marie-Pierre VIDOU-FAYOLLE - Anne VIGNON-DEPAILLE.



L'intérêt supérieur de l'enfant, tant dans les décisions du Conseil que dans celles de la Commission d'Agrément, est notre principale préoccupation. Tout enfant doit avoir le droit d'avoir une famille, et celle qui correspond le mieux à ses besoins spécifiques.

Conseil Départemental de l'Education Nationale (CDEN) : 7 réunions en 2023. Durant ces instances ont été validés, la création des secteurs de recrutement des 2 collèges en construction (PALEFICAT et MOULIS) et la

modification de secteurs de recrutement de 5 autres collèges ainsi que les cartes scolaires rentrée 2023 et de 2024.

2 représentants : Marjorie BUSCATO – Michèle CHARNAY.

Conseil Départemental de la Jeunesse des Sports et de la Vie Associative (CDJSVA) : 1 réunion a eu lieu en 2023 pour examiner un dossier. Le CDJSVA est amené à examiner, dans le cadre d'une formation spécialisée de police administrative, la situation de personnes dont l'activité en accueil collectif à caractère éducatif de mineurs a mis en péril la sécurité physique ou morale ou la santé des mineurs accueillis, pouvant donner lieu à une interdiction d'exercice temporaire ou définitive d'une fonction particulière ou quelque fonction que ce soit auprès de mineurs accueillis, dans le cadre des dispositions de l'article L.277-4 du code de l'action sociale des familles et/ou d'exploiter des locaux les accueillant et/ou de participer à l'organisation des accueils.

1 représentant : Bernard DELPECH.

PARTENARIATS

L'Observatoire départemental de la Protection de l'enfance. L'Udaf est membre de l'ODPE et participe chaque année à sa réunion plénière. Cette instance est en charge de la préparation du prochain Schéma Enfance-Famille, la mise en place de la stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance. Le 21 novembre était organisé le Colloque annuel de l'ODPE pour la journée mondiale des droits de l'enfant : « **Scolarité et scolarisation des enfants accompagnés en Protection de l'Enfance** ».

Le Schéma départemental des services aux familles (SDSF). Présidé par la Préfecture, la CAF et le Conseil Départemental, il vise à articuler les politiques développées au titre de



la Petite Enfance, de la Parentalité et de l'animation de la vie sociale sur le département. L'Unaf 31 est **membre du Comité de Pilotage du Schéma, le l'Observatoire du SDSF et participe au plan de formation du SDSF**. Cette année, un nouveau Schéma départemental 2023-2027 a été déployé.

Réseau d'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP). Le REAAP regroupe : des parents, des associations, des bénévoles et salariés, des institutions, des collectivités territoriales, autour d'une même conviction : les parents sont les premiers éducateurs de leurs enfants. Le réseau fédère et met en valeur des actions qui sont organisées par ces acteurs. L'Unaf 31 est membre du REAAP 31, elle participe au forum REAAP et anime tout au long de l'année des actions de soutien à la parentalité.



PETITE ENFANCE - Voyant rouge sur le modèle économique des crèches privées lucratives.

L'Unaf dénonce :

- Développement non maîtrisé des entreprises lucratives augmentant l'inégalité d'accès dans les territoires et entraînant des coûts prohibitifs
- Captation des financements publics par le secteur marchand
- Coûts exorbitants pour les familles
- Logique de rentabilité au détriment de la qualité

Les demandes du réseau familial :

- Encadrer le coût pour les familles pour toutes les structures financées sur fond public
- Réformer profondément le Cif (Crédit impôt famille) pour les entreprises
- Réformer le système des micro-crèches Paje

COMMUNIQUE DE PRESSE

2023 nouvelle Convention d'objectifs et de gestion Etat – Cnaf 2023 – 2027

L'Unaf, qui est membre du Conseil d'administration de la CNAF a suivi de près cette nouvelle convention. Si elle constate un manque d'ambition quant au soutien à la parentalité, elle approuve l'augmentation budgétaire allouée à la petite enfance et appelle de ses vœux la mise en place d'un Service public de la Petite enfance pour répondre à l'ambition nationale de développer 100 000 solutions de modes d'accueil.

3. HABITAT ET CADRE DE VIE



11

mandats de représentation

REPRESENTATIONS

Toulouse Métropole Habitat : gère environ 40% des logements sociaux de Toulouse et attribue en moyenne 2 000 logements par an. Ses missions sont la construction de logements sociaux dans la Métropole, l'entretien du parc existant, le maintien de la mixité sociale dans tous les quartiers et la vente de logements anciens pour dégager des fonds propres servant à l'application de ces missions.

1 représentant : Eric MARION.

Office Public de l'Habitat (OPH) : le représentant a assisté à **48 réunions pour l'attribution de logements dans le cadre de la commission d'attribution des logements et d'examen de l'occupation des logements (CALEOL)**. Il a participé aux décisions du **conseil d'administration lors des 5 réunions** qui ont eu lieu. Lors des **3 réunions de la commission des impayés**, il a défendu les familles les plus précaires. Il a également participé à **6 commissions d'Appel d'Offres La commission des Appels d'Offres et à 2 commissions financières**.

1 représentant : Michel LACAN.

“



Les débats lors des réunions ont porté sur les augmentations de loyer, les logements des personnes handicapées psychiques, les budgets, les programmes de réhabilitation du parc immobilier ancien et les programmes de construction dans le neuf.

Agence Départementale d'Information sur le Logement - ADIL : participation à **1 conseil d'administration et à l'Assemblée Générale**.

2 représentants : Renée HUMEAU – Jean Marie WALLUT.

Soliha : participation à **4 conseils d'administration et à l'assemblée générale**.

2 représentantes : Renée HUMEAU - Chantal PARISOT.

Commission de Coordination des Actions de Prévention des Expulsions Locatives Toulouse (CCAPEX) : a un rôle de coordination des actions de prévention des expulsions locatives. Sa mission est de régler les problèmes liés aux impayés de loyer, de faciliter le relogement des locataires en difficulté et de réduire le nombre de jugements conduisant à l'expulsion. La loi ALUR du 24 mars 2014 a renforcé le rôle de la CCAPEX en précisant qu'elle délivrait des avis et des recommandations à toute personne ou organisme susceptible de participer à la prévention de l'expulsion, ainsi qu'au bailleur et au locataire concerné.

1 représentante : Christiane TOLSAN.

Pôle départemental de Lutte contre l'habitat indigne : cette commission a pour but de suivre le traitement des signalements et repérages d'habitats indignes en Haute-Garonne. Il y est fait état des différentes initiatives des acteurs locaux en matière de lutte contre l'habitat indigne et insalubre et des actualités juridiques et réglementaires associées à cette thématique.

1 représentant : Eric MARION

Commission Intercommunale Du Logement De Toulouse Métropole (CIL-TM) : la CIL définit les orientations en matière d'attributions de logements, assure la mise en œuvre et le suivi du plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information aux



demandeurs, elle élabore les documents contractuels et formule des propositions en matière de création d'offres de logement adapté et d'accompagnement des personnes.

Pour la période 2019/2025 une convention engageant Toulouse Métropole, l'Etat, toutes les communes de la métropole, le Conseil Départemental, les bailleurs sociaux et Action Logement confirme les engagements de chaque partenaire dans la politique des attributions. Elle définit localement les réponses aux obligations de la Loi Egalité et Citoyenneté et favorisera l'égalité des chances des demandeurs et la mixité sociale des villes et des quartiers.

1 représentant : Eric MARION.

Commission locale des transports particuliers de personnes : les représentantes ont été sollicitées pour donner leur accord sur des places supplémentaires de Stationnements de VTC et Taxis en Haute Garonne et ont assisté à la réunion annuelle du 28 juin 2023.

2 représentantes : Michèle BONGARD – Renée HUMEAU.

PARTENARIATS

Charte départementale de prévention des expulsions locatives 2019-2024. La première Charte départementale de prévention des expulsions locatives de la Haute-Garonne a été signée en 2015, constituant une des actions du 5ème PDALPD, signé le 9 octobre 2013 et traduisant la volonté et l'engagement des acteurs locaux. Le 6ème PDALHPD est en cours d'élaboration.

Les signataires se sont ainsi engagés à renforcer et améliorer les dispositifs existants (CCAPEX) pour prévenir le risque d'expulsion locative aux différents stades de la procédure. Ils ont convenu qu'il fallait intervenir auprès des usagers bien en amont du stade de la demande d'octroi du concours de la force publique.

Afin de répondre à ces enjeux, et sous l'impulsion conjointe du Conseil Départemental de la Haute- Garonne (DCDS 31) et de l'Etat

(DDCS) copilotes du PDALPD et de la mission de prévention des expulsions locatives, le choix a été fait d'élaborer une nouvelle charte de prévention des expulsions locatives. Elle permet aussi une meilleure coordination des différents acteurs, par un pilotage et une animation renforcés de la Charte. Elle contient des indicateurs qualitatifs et quantitatifs précis afin de mesurer l'impact des actions conduites par les différents acteurs.

L'Udaf 31 est signataire de cette charte et s'est engagée avec la Confédération syndicale des familles à participer à la CCAPEX et à poursuivre sa mission d'information et de relais des préoccupations des familles. L'Udaf et la CSF ont également demandé à ce qu'un lien étroit soit bâti entre les dispositifs de prévention des expulsions et les dispositifs de prévention du surendettement.

Plan Départemental de l'Habitat de la Haute-Garonne 2020-2026. L'Udaf 31 est actrice du Plan Habitat de la Haute-Garonne et signataire des documents cadres qui la composent.

Axe 1 - Produire et diversifier pour mieux répondre aux besoins en logements des Hauts-garonnais

Axe 2 - Améliorer, adapter, qualifier l'habitat existant

Axe 3 - Asseoir la solidarité et la cohésion territoriale

Axe 4 - Répondre à la diversité des situations résidentielles...

Axe 5 - Observer, coordonner, informer et animer : la gouvernance du Plan Habitat 31

Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD) – 2019-2023. L'Udaf 31 est membre du Comité responsable du PDALHPD de Haute-Garonne en tant que représentant des associations dont l'un des objets est la lutte contre les exclusions, pour l'insertion ou le logement des personnes défavorisées ou dont l'objet est la défense des personnes en situation d'exclusion par le logement.



Plusieurs associations membre du réseau Udaf en sont également membres : le Comité de Coordination pour la promotion et en solidarité des communautés en difficultés migrants, tziganes (CCPS), L'UNAFAM et la CSF.

LE PDALHPD couvre la période 2019-2023. Les orientations de ce 6ème Plan sont :

- 1 - Maintenir l'effort de production et bien répartir le développement du parc à très bas loyer
- 2 - Se mobiliser ensemble autour de l'élargissement de l'accès au parc social des publics du Plan
- 3 - Améliorer les capacités à faire face aux besoins d'urgence ET impulser la stratégie du logement d'abord
- 4 - Assoir une installation durable et réussie dans le logement : l'accompagnement, pilier du 6ème Plan
- 5 – Eviter l'aggravation des situations : lutter contre le mal logement et anticiper les risques de perte du logement.

Section départementale de Haute-Garonne du comité régional de l'habitat et de l'hébergement.

Le comité régional de l'habitat et de l'hébergement (CRHH) est un lieu d'échanges, de débats et de partage d'informations relatives aux besoins en logement et en hébergement, aux grandes orientations de la politique de l'habitat, à la programmation annuelle des aides publiques.

L'Udaf 31 est membre de la section départementale depuis 2019, en tant que membre du collège des organismes intervenant dans le domaine de l'accueil, du soutien, de l'hébergement, de l'accompagnement, de l'insertion ou de la défense des personnes en situation d'exclusion, etc.

AGREMENT

Agrément en Ingénierie sociale, financière et technique. Afin de valoriser son engagement et de développer son action en faveur de l'accès et du maintien dans le logement, l'Udaf 31 a obtenu l'agrément en Ingénierie sociale, financière et technique en février 2021.

Cet agrément, délivré par le Préfet de Haute-Garonne, vient confirmer la compétence de l'association en matière d'accompagnement social des personnes pour favoriser leur accès ou leur maintien dans le logement.

L'obtention de cette reconnaissance conditionnait la capacité de l'Udaf à s'inscrire localement dans la commission cadre nationale passée entre l'Unaf et Action logement. Au cours de l'année 2021, un partenariat entre l'Udaf 31 et Action logement 31 a ainsi pu être déployé pour permettre de structurer et d'accélérer le repérage des salariés en difficulté vis-à-vis de l'accès ou du maintien dans le logement. C'est dans cet esprit que l'Udaf s'est également associée à la SA des Chalets dans le cadre d'un dispositif d'accompagnement visant à favoriser le maintien dans le logement des personnes identifiées « fragiles » grâce à un suivi social adapté et renforcé. Cette action vient compléter l'engagement fort de l'Udaf sur la prévention des expulsions locatives.

Le logement est un pilier central de tout projet de vie familial. Aussi l'Udaf se doit de participer à la construction de réponses adaptées aux problématiques des familles, notamment les plus vulnérables, en matière de logement et ainsi de remplir les missions qui lui ont été confiées par les pouvoirs publics, au service de toutes les familles haut-garonnaises.

PROJET DE LOI "ANTI-SQUAT"

Le réseau Ubaif – Uraf – Udaf demande un meilleur équilibre dans les relations entre bailleur et locataire et alerte le législateur sur le risque que cette loi fait encourir aux familles rencontrant des difficultés financières pour leur maintien dans leur logement. **A la demande de l'Udaf 31, la sénatrice Brigitte Micoulet a déposé un amendement à ce projet** de loi visant à prolonger le délai entre assignation et audience pour donner du temps à l'accompagnement social de la famille.



4. VIE QUOTIDIENNE, COHÉSION SOCIALE, VULNERABILITÉ


111
mandats de représentation
Apporter au débat la sensibilité familiale
Handicap
Accessibilité
Autonomie
Accès aux droits
Service publics, vie locale
Mobilité
Inclusion financière

REPRESENTATIONS

Centres communaux et intercommunaux d'action sociale (CCAS-CIAS) : l'Udaf 31 dispose aujourd'hui de **104 représentations** au sein des Centres Communaux ou Intercommunaux d'Action Sociale (CCAS : CIAS) du département de la Haute-Garonne. Proposé par l'Udaf et désigné par le Maire, selon l'article L 123-6 du code de l'action sociale et des familles, le représentant familial a une double responsabilité. En tant qu'administrateur d'un organisme participant au service public de l'Aide Sociale, il doit veiller au bon fonctionnement du CCAS. Représentant l'ensemble des familles de la commune, il doit apporter aux débats la sensibilité familiale.

105 représentants.

Commission Accessibilité Pour Tous (CAPT) : cette commission permet de réunir les associations et personnes ressources concernées par la question du handicap et de l'accessibilité, dans l'objectif de rendre accessible la ville de Toulouse.

1 représentante : Christiane TOLSAN.

Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) : la représentante a participé à **36 commissions** où sont reçues les personnes pour lesquelles une décision de rejet a été prise par la Maison Départementale des Personnes Handicapées de la Haute Garonne et qui ont déposé un recours avant poursuites obligatoire.

1 représentante : Valérie LEONARD.

Bureau d'Aide Juridictionnelle (BAJ) : participation **4 bureaux**. L'Aide Juridictionnelle permet aux personnes sans ressource ou ayant des revenus modestes d'obtenir la prise en charge par l'Etat, de la totalité ou d'une partie des frais d'un procès.

2 représentantes : Renée HUMEAU, Chantal PARISOT.

Commission consultative des services publics locaux (CCSPL) - SICOVAL : a pour vocation de permettre l'expression des usagers et de donner leur avis sur les services publics par la voix des associations représentatives. Les décisions prises prennent en considération le « Bien vivre ensemble » et la défense de l'intérêt des familles.

2 représentants : Jacques SERVILLE – Julien TAVERNIER.



PARTENARIAT

Le CCAS de Toulouse et l'Udaf 31 ensemble pour le Microcrédit : le CCAS de Toulouse et l'Udaf 31 ont signé une convention de partenariat afin de collaborer dans la distribution du microcrédit personnel accompagné à destination des familles en difficulté financière. Parce que chacun a le droit d'emprunter, nous nous entourons de nouveaux partenaires pour proposer au plus grand nombre, notamment ceux qui peuvent se sentir exclus du système bancaire traditionnel, cet outil destiné à faciliter l'insertion sociale et professionnelle.

COMMUNIQUES DE PRESSE

Le Point Conseil Budget de l'Udaf 31 en soutien des familles en difficultés financières. En France, 56,7% des ménages déclarent avoir des difficultés à joindre les deux bouts (Eurostat). Ce chiffre montre que les déséquilibres budgétaires peuvent toucher un grand nombre de personnes, qu'elles soient salariées, retraitées, entrepreneures ou sans emploi. Ce sont à ces familles que le Point conseil budget de l'Udaf 31 peut apporter une aide.



Les conseils sont personnalisés, et le suivi est confidentiel et entièrement gratuit pour les personnes accompagnées, quels que soient leur situation professionnelle ou leur niveau de ressources. Que ce soit pour faire une demande d'étalement de crédit, rédiger un courrier à sa banque, solliciter une aide publique, ou tout simplement faire le point sur ses dépenses, il est possible de nous contacter.

L'approche familiale et de défense des consommateurs de l'Udaf 31 constitue le gage d'un accompagnement de qualité.

Enquête sur les frais d'incidents bancaires et pratiques illégales de banques : l'Unaf et les Udaf demandent des mesures, urgentes, en période d'inflation. Depuis 2016, l'Unaf est vigilante pour un réel encadrement des frais d'incidents bancaires. À force d'accumulation, les frais d'incidents bancaires peuvent générer une spirale de mal-endettement pour les familles, notamment les plus fragiles. Malgré un encadrement des pratiques, la récente enquête de la Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes (DGCCRF) apporte la preuve qu'il est nécessaire que les pouvoirs publics interviennent rapidement pour réguler ces frais, particulièrement en période d'inflation. 22 % des banques ne respectent pas la réglementation sur les frais d'incident bancaire selon la DGCCRF.

L'Unaf et l'Udaf 31, de longue date aux côtés des familles pour l'inclusion bancaire et financière. Pour notre réseau, les familles en difficultés financières et plus largement les consommateurs ne doivent pas, surtout en période d'inflation, financer le chiffre d'affaires des banques de détail en raison du non-plafonnement des frais bancaires. L'Unaf relaiera ses propositions auprès des autorités compétentes et au sein des représentations qu'elle assure à l'Observatoire de l'inclusion bancaire et au Comité consultatif du secteur financier.

STATIONNEMENT & HANDICAP A TOULOUSE : L'Udaf alerte sur la LAPI

Alertée par les associations familiales, l'Udaf alerte le Maire de Toulouse sur l'impact de la mise en oeuvre de la Lecture Automatisée des Plaques d'Immatriculation (LAPI) pour le contrôle de stationnement. L'Udaf dénonce un alourdissement de la charge administrative des personnes handicapées et de leurs accompagnant et un recul dans l'accès au droit.

Animer & soutenir le réseau des associations



82

associations
adhérentes



2

commissions thématiques

2

nouvelles associations
adhérentes



6

associations
hébergées



2 484

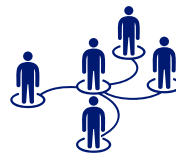
heure de bénévolat pour
l'Udaf en 2023

6

associations accueillies au
Point Info Famille



La présence territoriale, la diversité des causes défendues, l'amplitude des champs d'action de nos membres font la force et la richesse du mouvement familial. Chaque acteur de notre réseau, bénévole ou salarié, agit au quotidien avec détermination et pragmatisme pour améliorer la vie des familles.



1. LA FORCE DU RÉSEAU

Pourquoi adhérer à l'Udaf 31 ?



L'adhésion à l'Udaf permet de siéger au Conseil d'Administration de l'Udaf, participer aux travaux des commissions internes, représenter TOUTES les familles dans les diverses instances locales et départementales, percevoir le fonds spécial. Nous apportons également un soutien logistique et moral aux associations familiales : lors de leur création, pour leur fonctionnement, la formation des bénévoles, dans l'expression de leur préoccupation et de leur revendication. Toute personne peut également proposer ses compétences à l'Udaf 31 afin de rejoindre une commission, un groupe de travail ou devenir bénévole, représentant familial. Enfin, nous faisons bénéficier à nos adhérents de la dynamique régionale et nationale des URAF et de l'UNAF.

Comment adhérer à l'Udaf 31 ?

Une adhésion en 4 étapes :

- La candidature.
- L'étude du dossier par la Commission de Contrôle.
- L'approbation en Conseil d'Administration.
- La réponse officielle !



Contact : Frédérique Marais, chargée de mission service vie associative :
fmarais@udaf31.fr

L'Udaf favorise l'adhésion de nouvelles associations pour enrichir sa représentation des familles du département. Des réunions sont organisées chaque année pour rencontrer les associations souhaitant adhérer.

L'Udaf est composée exclusivement d'associations familiales. Les familles n'adhèrent pas individuellement au réseau : elles adhèrent à une association familiale membre. Pour adhérer à l'Udaf, conformément aux dispositions prévues par le Code de l'action sociale et des familles (CASF), une association doit : avoir pour objet essentiel la défense des intérêts matériels et moraux des familles, être composée et dirigée par des familles, avoir une activité à destination des familles.

Chaque année, les associations adhérentes actives transmettent à l'Udaf la mise à jour de la liste de leurs adhérents, leur Rapport d'activité et leur rapport financier. La commission de Contrôle se charge de vérifier la bonne transmission des éléments et d'en examiner les évolutions.

Ils nous on rejoint cette année ! Bienvenue !



EDUCASO 31 (Association familiales protestante), propose de l'enseignement secondaire privé, hors contrat.



Main Tendue (Association familiales protestante) propose de l'accompagnement social sous différentes formes : épicerie solidaire, accueil de jour, musicothérapie, etc. afin de venir en aide aux plus précaires et aux sans-abris.

2. ANIMER LE RÉSEAU



PLAN LOCAL DE DEVELOPPEMENT ASSOCIATIF

Face à un constat d'affaiblissement et de transformation du mouvement associatif, l'UNAF a souhaité travailler sur le Développement associatif et permettre à toutes les Udaf de s'inscrire dans cette démarche de marketing associatif. L'Udaf 31 compte deux référentes pour le développement associatif : une bénévole, Michèle BONGARD, Secrétaire Générale de l'Udaf et une salariée, Frédérique MARAIS, chargée de mission service vie associative.

Le plan d'action présente deux orientations principales :

- **Prospecter**, afin de se donner les moyens d'enrichir notre réseau.
- **Animer**, avec pour objectif de développer nos relations avec toutes nos associations et nos partenaires.

Et deux orientations secondaires :

- **Accueillir**, pour mieux inclure les nouveaux arrivés dans le réseau et leur permettre d'en tirer tous les avantages
- **Réactiver**, pour revenir vers le réseau les associations qui s'en sont éloigné.

RENCONTRES INDIVIDUELLES

- 1 **Elargir** le réseau et **développer** les partenariats
- 2 **Maintenir** les relations avec les associations familiales adhérentes

COMMISSIONS THEMATIQUES

Commission Habitat, elle partage de l'informations entre les différents représentants du secteur habitat, elle organise le positionnement de l'Udaf quant à l'habitat en Haute-Garonne. Elle s'est réunie 2 fois en 2023 pour notamment évoquer les problématiques rencontrées en commission de médiation DALO et en CCAPEX, révélatrices d'une **pénurie de logements sociaux** dans tout le département et de la **précarisation des familles**. La commission s'est aussi penchée sur la question des **travailleurs sociaux** qui accompagnent ses familles et les modalités pour échanger avec eux et les informer au mieux sur les exigences de ces commissions, afin de limiter les dossiers non-traitables.

Commission Caf - CPAM, elle s'est réunie 6 fois afin de préparer les Conseils d'Administration de la CAF et de la CPAM. Les principaux sujets abordés ont été : l'analyse des budgets, la gestion des dossiers en commission d'aides individuelles et collectives. La commission permet également d'échanger au sujet des différentes informations apportées par l'Unaf. Les membres ont été particulièrement attentifs aux **conséquences de l'inflation** sur les familles et ont porté une attention particulière aux **familles en situation de précarité**, notamment les **familles monoparentales** ou rencontrant des problématiques en lien avec la **santé ou le handicap**. En outre, certains membres de la commission ont pu participer aux formations proposées par l'Unaf. Ces derniers ont pu par la suite, partager les informations obtenues avec les autres membres.



CATALOGUE D'INTERVENTION

L'Udaf 31 a créé un catalogue pour mettre en avant les compétences de nos associations, mais aussi leur permettre d'échanger en fonction de leurs compétences respectives.

REUNIR LES ASSOCIATIONS - LA CONFERENCE DES MOUVEMENTS

La Conférence Départementale des Mouvements vise à réunir les associations familiales, afin de discuter, débattre et travailler ensemble sur des thématiques communes.

La Conférence de 2023 a réuni Administrateurs, Présidents d'associations et représentants familiaux sur le thème "développons nos associations".

Au programme :

- Bilan du PLDA de l'Udaf
- Comment élaborer son plan de développement associatif
- Bénévolat : conséquences de la Crise Covid

3 ateliers proposés pour aller plus loin :

- Recherche bénévole désespérément
- Développement associatif, et vous ?
- Aidez-nous à vous aider ?

Des pistes de réflexion et des idées pour les participants et pour l'Udaf, comme :

- Faire le deuil d'un projet ou d'une association obsolète sans culpabilité
- Equilibrer convivialité et sérieux
- Service civique, stage, des pistes pour recruter des bénévoles
- Mutualiser les moyens entre association



L'Udaf anime et soutient des associations familiales adhérentes. Partout dans le département, ce maillage associatif permet aux familles de trouver des réponses à leurs besoins (parentalité, formation, santé, consommation...) et de s'engager pour les partager avec d'autres familles.

INFORMATIONS, RESSOURCES, COMMUNICATION

Informez les associations

Actualités juridiques et politiques,
Informations pratiques,
Evénements, colloques, conférences

L'Udaf met à disposition des associations outils et ressources tout au long de l'année :

- Chiffres clés et données locales
- Lettre réseau de l'Unaf
- Rézo : partage des ressources de l'Unaf et des Udaf
- Facebook Udaf : diffusion des actualités, communication sur les projets
- Les pages facebook du réseau familial :



- Réalités familiales : la revue expert du réseau familial



3. SOUTENIR LES ASSOCIATIONS



MISE A DISPOSITION DE BUREAUX ASSOCIATIFS

Ce sont **6 associations familiales qui occupent un Bureau à l'Udaf** : AFC Toulouse, Vacances et Familles, ADFI, Familles Rurales Occitanie, Fédération française des Espaces de rencontres, Uraf Occitanie. **3 associations y ont leur adresse de siège social.**

MONTAGE DE PROJETS EN PARTENARIAT

“



Parce que le développement associatif de l'Udaf c'est aussi accompagner le développement des associations familiales, l'Udaf 31 fait le choix de valoriser leur expertise auprès des familles en montant projets, activités et services avec ses adhérents.

L'association Maison des droits des enfants et des jeunes (MDEJ) a été sollicitée par l'Udaf pour établir un partenariat dans le but d'expérimenter la **Médiation entre aidants et aidés** en Haute-Garonne (expérimentation Unaf – CNSA).

Dans le cadre de la Convention d'Objectif Parentalité passée avec l'Unaf, l'Udaf a choisi de s'associer aux professionnelles de **l'association Parentescence** pour lancer les ateliers **Questions de Parents**.

L'association Les Epsyliens a monté en partenariat avec l'Udaf des ateliers de **musicothérapie à destination des séniors, aidants familiaux et aidés.**

OFFRIR DES ESPACES POUR DEVELOPPER LEURS ACTIVITES

Soutenir le réseau des associations c'est leur mettre à disposition des services et informations, mais aussi leur permettre de valoriser leurs activités et de gagner en visibilité. C'est pourquoi l'Udaf fait appel aux services des associations aussi souvent que possible pour :

Tenir des permanences : c'est le cas des associations AFC, Parentescence, Parents aujourd'hui, Jonathan Pierre Vivante, Couples et Familles et CSF, qui proposent des permanences gratuites dans le cadre du Point Info Famille. L'Udaf 31 se charge de l'organisation, de la communication, de la gestion des plannings et de l'orientation des bénéficiaires.

Intervenir, animer des conférences : les associations Couples et Familles, Unafam, ARSEAA, Parents aujourd'hui, Cocagne Acepp 31 ont ainsi animé des conférences dans le cadre des Jeudis de l'Udaf ou d'interventions extérieures. Là aussi l'Udaf 31 prend en charge l'ensemble de l'organisation, de la logistique et de la communication.

COMMUNICATION

- **Diffusion des actualités** des associations à l'ensemble du réseau.
- Mise en place d'une **page Facebook** consacrée à la vie associative.
- Diffusion d'un **annuaire des associations** familiales sur le site internet de l'Udaf.
- **Soutien administratif** par le biais d'impressions de documentation pour l'association.

4. MERCI AUX BÉNÉVOLES



CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE (CVN)

2 484

heures de bénévolat pour
l'Udaf en 2023 (30% de
répondants)

38 bénévoles dans les instances internes :
Conseil d'administration et permanences du
service Action Familiale.

113 bénévoles représentants familiaux actifs
sur plus de 50 instances.

42 923€

calculés sur la base d'un
ETP SMIC chargé



*Comptabiliser les heures de bénévolat nous permet de mettre en valeur le travail des bénévoles et en évaluer l'impact. Pour cela, nous nous sommes dotés d'un outil : Rézo Contribution qui permet au bénévole de saisir leurs heures tout au long de l'année. L'enjeux pour les prochaines années : **amener un maximum de bénévoles à adopter cette démarche** pour être au plus proche de la réalité. En effet, **en 2023, seul 30% des bénévoles ont renseignés leurs heures de bénévolats.***

CAMPAGNE MERCI POUR LES FAMILLES

Une campagne pour remercier nos bénévoles a été menée en décembre 2023.



Le développement associatif ne peut se concevoir sans l'investissement fort des bénévoles et leur apport dans la vie de l'association – **merci aux 150 bénévoles qui font vivre l'Udaf et défendent les intérêts des familles**, au travers :

- Des permanences d'informations et de conseils aux familles.
- Des réunions et des commissions thématiques.
- Des groupes de réflexion composés d'administrateurs.
- Des représentants familiaux qui défendent l'intérêt des familles et des usagers auprès des pouvoirs publics.
- Des administrateurs présents auprès des partenaires institutionnels pour s'assurer que les familles soient prises en compte dans la décision publique locale et familiale.

Pour rappel, le bénévolat se caractérise par l'absence de tout lien de subordination juridique et de toute rémunération quelle que soit sa forme.

Expert des réalités de vie des familles



1

Baromètre
des familles

1

Observatoire
Départemental des
Familles

3



conventions pluriannuelles
d'objectifs

101

parents
enquêtés



1

animation de formation
pour les professionnels

1



conférence départementale



Nous menons des enquêtes auprès des familles pour observer et décrypter leurs attentes. Nous nous appuyons sur notre réseau d'associations locales et départementales, nos représentants familiaux et nos services qui font remonter les réalités du terrain. Au sein de l'Unaf, nous bénéficions d'une expertise nationale de la politique familiale et des réalités de vie des familles.



1. OBSERVATOIRE DES FAMILLES

Enquête sur la conciliation vie familiale - vie professionnelle des parents en Haute-Garonne

Avoir du temps pour ses enfants : un enjeu de société majeur !

Le débat sur la réforme des retraites a permis de faire émerger des débats déterminants pour notre société et l'équilibre de notre modèle de protection sociale : la qualité de vie au travail, l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, la question des interruptions de carrière ou de réduction de temps de travail liées à la parentalité. La pénurie de travailleurs dans certains secteurs d'activité (alors qu'un niveau élevé de chômage se maintient) a aussi rendu visible les aspirations de nombreux actifs à un meilleur équilibre entre leur vie familiale et leur vie professionnelle.



L'Observatoire des Familles est un dispositif d'enquête mutualisé entre l'Unaf, les Uraf et les Udaf. Il nous permet depuis plus de 10 ans de mener des enquêtes innovantes (place des pères, désir d'enfants...) donnant aux Udaf des chiffres départementaux déterminants pour représenter les familles, rencontrer les pouvoirs publics locaux et informer leurs associations membres.

L'enquête publiée en 2023 et menée en 2022 par Opinion Way à la demande du réseau Unaf Udaf Uraf apporte des éléments riches et précieux de compréhension des besoins, des attentes et des aspirations des parents. **La conciliation vie familiale vie professionnelle**, promesse de campagne lors des présidentielles, impacte la question du couple, de la famille, de la garde d'enfant et du pouvoir d'achat : le sujet est d'actualité.

Les réponses de l'échantillon de **101 parents de la Haute-Garonne y sont comparées à celles des 2 500 parents enquêtés en France**, et des 1199 parents habitant dans la région Occitanie, afin de dégager les ressemblances et les spécificités de notre territoire. **Les résultats ont été présentés lors d'une conférence départementale.**



Mesurer et comprendre les difficultés concrètes auxquelles se heurtent les parents sur les territoires pour concilier leurs vies familiale et professionnelle, permet à notre Udaf d'interpeller les acteurs publics (département, Caf, mairies intercommunalités...) et les entreprises locales afin de mettre en œuvre des actions qui améliorent leur vie au quotidien.



**Contact : Fanny Brouillaud, référente
Service Action Familiale :
pif@udaf31.fr**

LES PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS



1 **30 %** des parents ont rencontré des difficultés de conciliation plusieurs fois par mois au cours des 12 derniers mois. La difficulté dans le recours aux proches (41%) et l'amplitude des horaires de travail (39%) sont les principales contraintes des familles haut-garonnaises.

2 **1 parent sur 3** a déjà interrompu ou réduit son activité professionnelle plus d'un mois (en dehors des congés parentaux) pour s'occuper de son enfant. Logiquement, cette réduction d'activité a des conséquences financières négatives pour 82 % (chiffre national) des parents qui y ont eu recours.

3 **57%** des parents estiment que les solutions de garde pour les 0-3 ans sont insuffisantes pour concilier vie professionnelle et vie familiale.

4 Les attentes vis-à-vis de l'employeur restent fortes : **48 %** demandent des horaires flexibles au quotidien ; **42%** demandent plus de souplesse sur le télétravail (proportion plus forte qu'au national où ils sont 28%).

5 Pour favoriser la conciliation dans le département, les parents souhaitent en priorité le développement de services à proximité du foyer : services culturels ou sportifs pour enfants (**79%**), services de garderie scolaire (**78%**), établissements scolaires (**76%**), services d'accueil de loisirs pour enfants (**76%**), transports en commun (**71%**), commerces (**71%**) et des modes de garde petite enfance (**67%**).



REACTIONS ET PROPOSITIONS

UDAF 31 ET UNAF



1 Les difficultés de conciliation se sont accrues depuis quinze ans. Les parents témoignent de difficultés récurrentes bien au-delà de la petite enfance et particulièrement autour des années d'entrée à l'école. Les conditions de la conciliation ont tendance à se dégrader, à compliquer la vie des parents et nécessitent un réinvestissement bien au-delà des seuls enfants de 0 à 3 ans.

2 Beaucoup de parents réduisent leur activité professionnelle pour s'occuper de leurs enfants et c'est encore plus vrai pour les jeunes générations. Cela confirme un besoin de temps, y compris pour les pères. D'autres parents y renoncent surtout par crainte des conséquences financières. Pour nous, un congé parental mieux indemnisé, notamment durant les premiers mois de l'enfant, répondrait à leurs attentes.

3 Le coût de l'accueil est un vrai frein à l'emploi, il est cité par les parents, quelle que soit leur catégorie sociale, tant comme raison d'interruption d'activité que comme attente vis-à-vis des pouvoirs publics. Le Service Public de la Petite Enfance, promesse présidentielle réitérée par la Première Ministre, devra certes englober la mise à disposition de services d'accueil, mais aussi la question du coût abordable pour toutes les familles.

4 Les attentes sont fortes vis-à-vis des employeurs, principalement en termes de flexibilité des horaires et de télétravail, mais elles sont différenciées selon les territoires et les catégories professionnelles. Pour nous, la question de la conciliation doit trouver sa place dans la négociation collective, comme l'a énoncé récemment le ministre M. Combe, en parlant de « responsabilité familiale des entreprises ».

2. BAROMÈTRE DES FAMILLES



Chaque année, 5 questions pour savoir comment se portent les familles !

Porte-parole des familles, le réseau Unaf-Uraf-Udaf mène régulièrement des études et enquêtes auprès des familles pour mieux faire entendre leur voix. Pour renforcer cet arsenal d'études, le réseau s'est, l'an dernier, doté d'un baromètre annuel confié à l'institut OpinionWay pour prendre, chaque année, le pouls des familles autour de 5 questions : famille, conciliation, politique familiale, difficultés parentales, budget.



Le baromètre des familles 2023 donne des statistiques-clefs pour mieux prendre en compte les besoins des familles en matière d'accompagnement, de pouvoir d'achat et de conciliation.

En 2023 :

La vie de Famille,
une dimension importante pour
100%
des parents haut-garonnais

Côté finances

45%

n'ont pas les moyens de préparer l'avenir de leur enfant

Côté éducation

Palmarès des 3 principales difficultés :

Gestion des écrans

Relations avec les autres enfants

Parler argent avec les enfants

Conciliation vie familiale et vie professionnelle

78%

ont du mal à assumer leurs responsabilités familiales parce qu'ils passent trop de temps à leur travail.

Politique familiale

38%

des parents haut-garonnais jugent le soutien de l'Etat insuffisant

3. FORMER LES PROFESSIONNELS



Les besoins des familles en Haute-Garonne

Dans le cadre du **Schéma Départemental des Services aux Familles (SDSF)**, dont l'Udaf 31 est signataire et acteur, nous proposons une formation sur la thématique des besoins des familles.

Les **formations proposées dans le cadre du SDSF sont gratuites** : les frais pédagogiques sont pris en charge par le **SDJES, la Caf, le Conseil départemental de la Haute-Garonne et les collectivités territoriales partenaires**.

Objectifs

- Découvrir le Point Info Famille de l'Udaf 31
- Favoriser les échanges de pratiques
- Observer les besoins des familles
- Partager les études de l'observatoire départemental des familles
- Outiller les opérateurs sur les besoins observés

Contenu

- Présentation du Point Info Famille
- Les besoins des usagers
- Données chiffrées
- Les dernières thématiques d'enquêtes : conciliation vie familiale vie professionnelle, familles nombreuses, être parents d'enfants de 6 à 12 ans, vacances et loisirs, être père aujourd'hui et le rôle des grands-parents
- Le passage des données chiffrées aux actions de terrain

Méthodologie

- Informations, partage et échanges sur les pratiques
- Apports méthodologiques
- Ateliers de réflexions et d'échanges
- Travail en groupe et sous-groupes

100%

des personnes satisfaites
par la formation

Conclusion

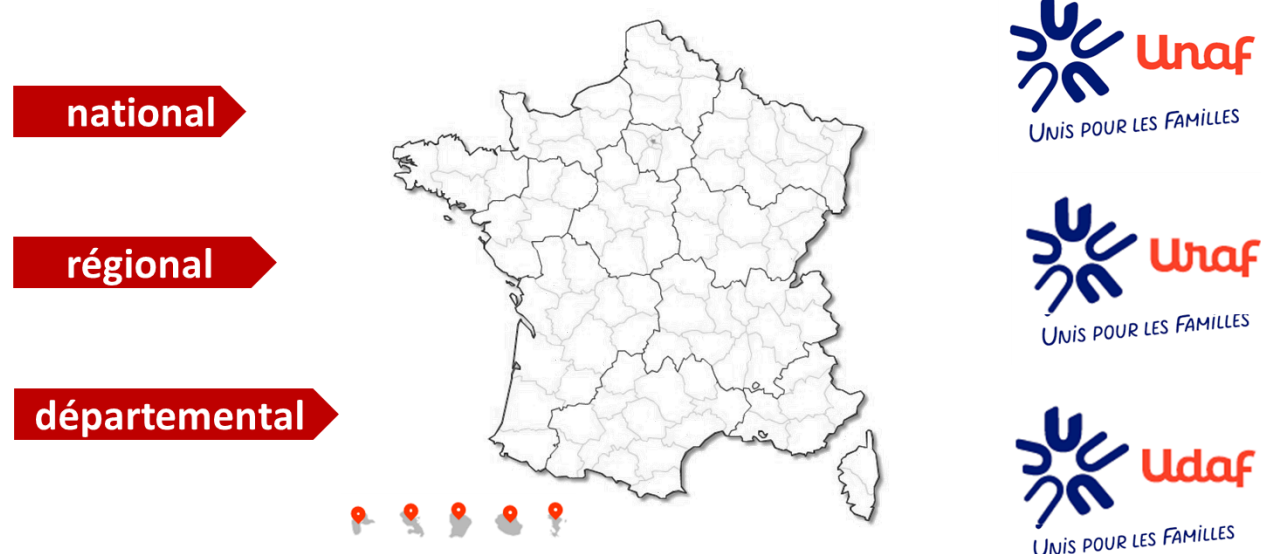
Des échanges de pratiques riches. Le constat que les besoins des usagers repérés par les professionnels sont similaires, mais avec des manières de répondre à la demande qui sont différentes et complémentaires. Ainsi, les professionnels souhaitent mieux se connaître pour mieux accompagner leurs publics.

4. L'EXPERTISE DU RÉSEAU UNAF URAF UDAAF

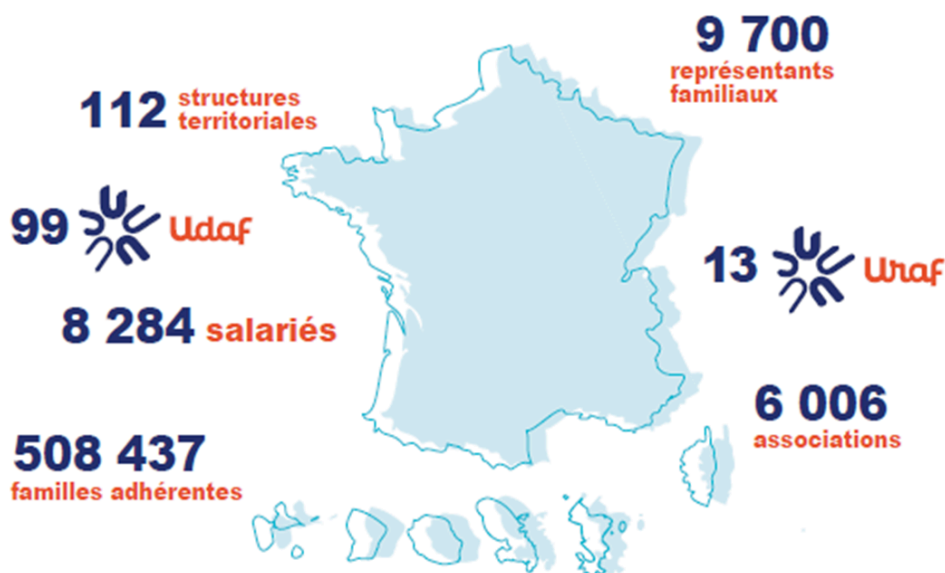


Unaf - Udaf - Uraf : une présence sur tout le territoire

L'Udaf de la Haute-Garonne n'agit pas seule. Son action s'inscrit dans le cadre de celle de l'Union Nationale des Associations Familiales (Unaf). Plus généralement, **c'est l'ensemble du réseau** avec les 99 Udaf **qui se mobilise pour faire remonter et défendre les préoccupations des familles à l'échelon gouvernemental**. Cette action a toute son importance dans le paysage politique français, voire européen. Le réseau agit dans tous les secteurs où la famille mérite d'être représentée (éducation, santé, logement, transport, énergie, crèches, exclusion, vulnérabilité, etc.).



Tout un réseau pour les 18,4 millions de familles qui vivent en France



5. CONVENTIONS PLURIANNUELLES D'OBJECTIFS



Actions conventionnelles Etat-Unaf - Udaf 2022-2026

Conformément à l'article L. 211-10 du code de l'action sociale et des familles et articulation avec ces missions générales, l'Unaf et les Udaf mènent des actions définies par voie conventionnelle entre d'une part, l'Etat et l'Unaf, et d'autre part, l'Unaf et les Udaf.

La convention pluriannuelle d'objectifs, signée le 9 mars 2022 entre l'Etat et l'Unaf, décrit les priorités communes que se donnent les parties pour la période 2022-2026 et notamment les actions pouvant être mises en place par les Udaf.

Les conventions pluriannuelles d'objectifs sont un **outil stratégique de mise en œuvre de l'implication du réseau Unaf-Udaf, au niveau national et dans les territoires**, tant en prévention qu'en soutien, pour :

- Accompagner les parents et leurs enfants (création d'espaces ressources, de partage, de groupes de parole, de solutions de répit parental, d'actions pour un usage raisonné et inclusif du numérique) ;
- Renforcer les solidarités intergénérationnelles (actions autour de la lecture, soutien aux aidants, aux tuteurs familiaux, développement d'habitats accompagnés, partagés et insérés dans la vie locale) ;
- Prévenir le surendettement et contribuer à la réduction de dépenses familiales (services de conseil et d'accompagnement budgétaire, gestion des partenaires de la carte familles nombreuses).

1

Développer et animer des ateliers de soutien à la parentalité

Objectifs :

Soutenir et accompagner les parents dans l'exercice, la pratique et l'expérience de leur parentalité.

Valoriser le rôle des parents et contribuer à prévenir les difficultés rencontrées avec ou par leurs enfants dans des périodes charnières (arrivée de l'enfant, petite enfance, adolescence).

Permettre aux parents d'échanger avec d'autres parents et des professionnels sur leurs interrogations et leurs expériences de parents.

2

Accompagner et soutenir les aidants familiaux

L'objectif de cette action est de **répondre au besoin de soutien, d'information et de répit des aidants familiaux quelle que soit leur situation**, besoin exacerbé avec la crise sanitaire : ce sont bien les aidants familiaux qui ont pallié la fermeture des établissements et la réduction des services d'aide à domicile. Cette action est à destination des aidants familiaux et des professionnels qui interviennent autour ou auprès des aidants familiaux.

3

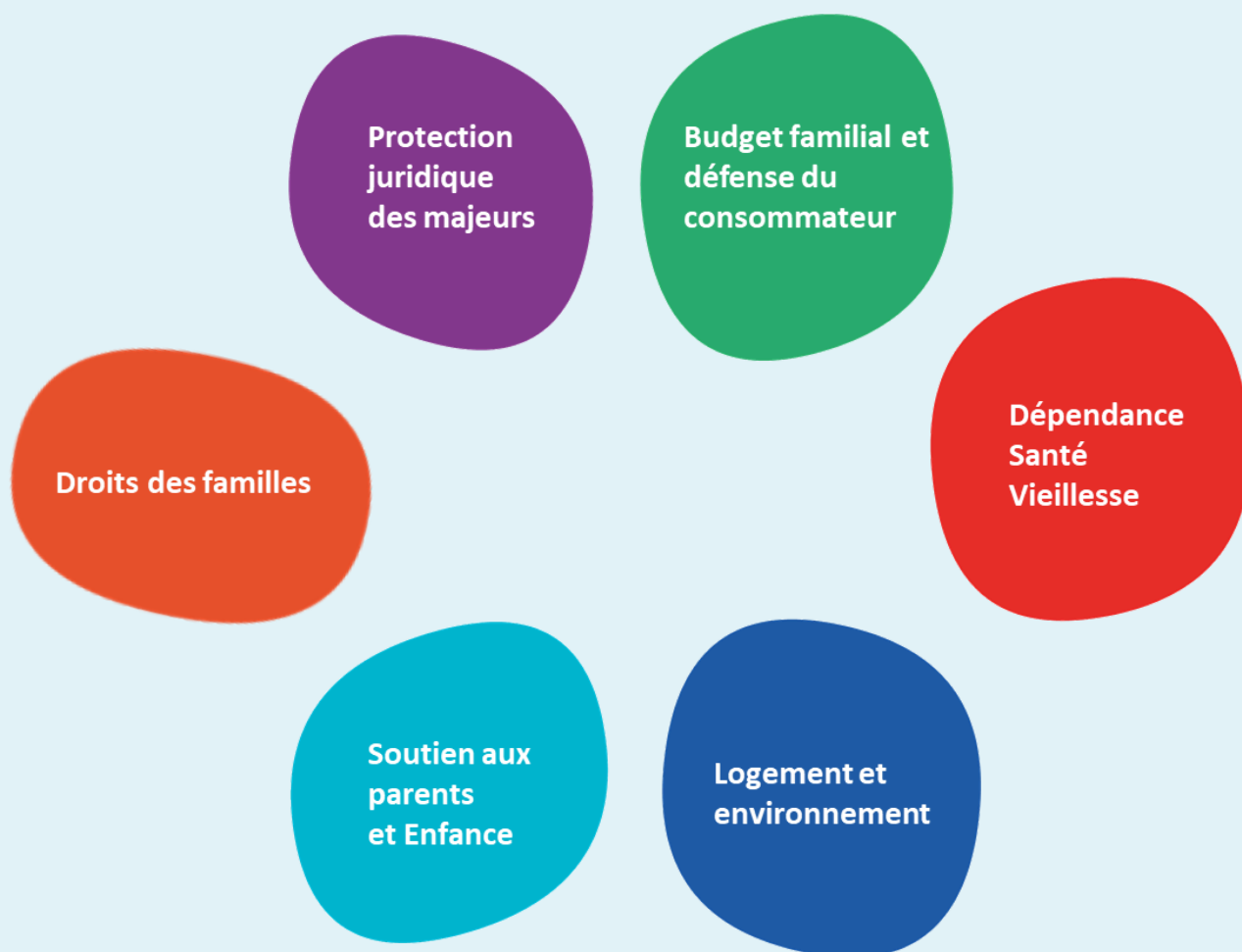
Accompagnement budgétaire

Dans un service d'accompagnement budgétaire, les intervenants de l'Udaf **conseillent ponctuellement ou de façon suivie toutes les personnes et toutes les familles rencontrant des difficultés financières ou risquant d'en rencontrer**.

Porter des services aux familles et aux personnes vulnérables



6 domaines d'intervention



Depuis la loi du 1er juillet 1975, nous sommes habilités à gérer tout service d'intérêt familial dont les pouvoirs publics estimeront devoir nous confier la charge.

Protection Juridique des Majeurs



5 124

accueils
physiques



2 000

mesures exercées



1er



A l'échelle nationale, les Udaf
sont le 1er réseau de PJM
L'Udaf 31 est 1er acteur PJM de la
Haute Garonne



4 989

rencontres réalisées au
domicile ou en
établissement

7 656

comptes
bancaires gérés



154 767

ordres de paiement

51 163

courriers traités



13

sessions d'information et de
sensibilisation



94

salariés sur
le service

8

thèmes de formation
pour les salariés



PROTECTION JURIDIQUE DE MAJEURS



Le service de Protection Juridique des Majeurs a pour mission la gestion, tant du patrimoine que des ressources des majeurs protégés, dans le souci de la protection de la personne et de ses biens.

“L’Unaf et les Udaf sont habilitées à gérer tout service d’intérêt familial dont les pouvoirs publics estimeront devoir leur confier la charge.” (Loi du 11 juillet 1975). Ainsi, **à l’échelle nationale, les Udaf sont le 1er réseau de protection juridique des majeurs.**

L’Udaf 31 gère deux services de Protection Juridique des Majeurs (PJM) : l’un en Haute-Garonne depuis 2000, l’autre en Ariège depuis 2009. En effet, à la demande du Préfet, l’Udaf 31 a repris le service de Protection Juridique des Majeurs de l’Udaf 09, ce qui a permis une mutualisation innovante : mutualisation des coûts et des moyens, optimisation des compétences et fonctions supports.

2023 se termine avec :

2 000

mesures

1 579

mesures en Haute-Garonne

421

mesures en Ariège

Répartition par tribunaux



Haute-Garonne :

Toulouse (46%)

Muret (17%)

Saint-Gaudens (14%)



Ariège :

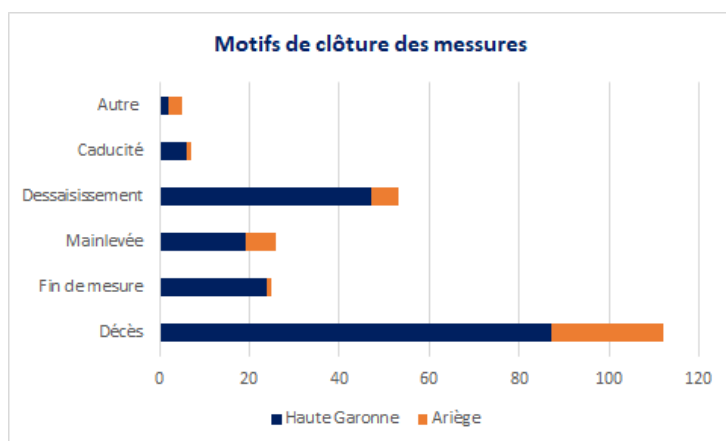
Foix (16%)

Saint-Girons (5%)

EVOLUTION DES MESURES

1. Motifs de clôture

Les motifs de clôture sont divers : pour presque la moitié la cause de fin de mesure est le décès du majeur protégé (49%).



2. Ancienneté des mesures

43% des mesures ont été confiées à l’Udaf 31 il y a 5 ans ou moins, 62% il y a 10 ans ou moins.

Le service suit souvent sur le long terme les personnes protégées, à l’exception des personnes âgées en établissement, qui du fait de leur âge, sont suivies moins longtemps. Les plus anciennes mesures datent de 40 à 45 ans.

TYPES DE MANDATS

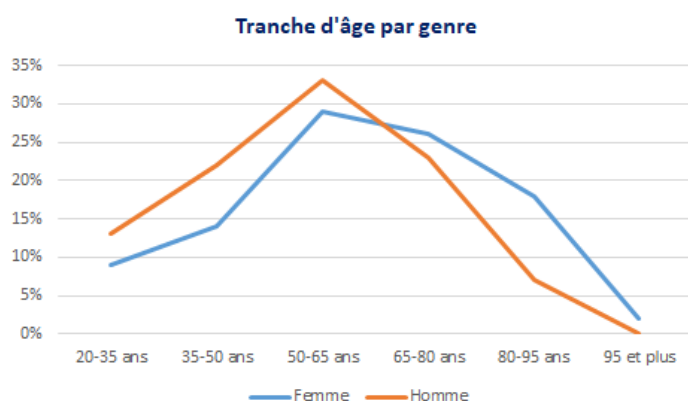
L'Udaf 31 exerce une mission confiée par le juge des tutelles, de façon individualisée à la situation de la personne protégée, pour veiller au respect de ses droits et agir avec elle dans son intérêt. **Les missions du mandataire sont différentes, selon la mesure de protection qui a été prononcée.**

En 2023, **en Haute-Garonne**, les curatelles renforcées aux biens et à la personne représentent 46% des mandats en gestion. Plus d'un tiers des mesures sont des tutelles aux biens et à la personne (39%). On distingue également le type de lieu de vie de la personne protégée : parmi les mesures de protection gérées en 2023, 60% des majeurs protégés vivent à domicile et 40% sont en établissement. **En Ariège**, en 2023, les tutelles aux biens et à la personne représentent 38% des mandats en gestion. Plus d'un tiers des mesures sont des curatelles renforcées aux biens et à la personne (36%).

PROFIL DES MAJEURS PROTÉGÉS

En 2023, **54% des personnes dont la mesure a été confiée à l'Udaf 31 sont des hommes**, 46% sont des femmes. **91% des majeurs protégés sont seuls**, dont 66% sont célibataires, 10% sont veuf et 15% sont divorcés ou séparés de fait.

Près d'un tiers des majeurs protégés sont âgés de 50 à 65 ans (31%). Un quart se situe dans la tranche d'âge des 65 à 80 ans (24%).



On peut également faire une distinction selon le lieu de vie de la personne protégée : parmi les mesures de protection gérées en 2023, **66% des majeurs protégés vivent à leur domicile et 34% sont en établissement.**

Situation de vulnérabilité des personnes prises en charge

Une population de plus en plus précaire, touchée par la maladie, le handicap, le développement de troubles psychiques, les addictions ou les accidents de la vie sont autant de causes de vulnérabilité.

TEMPS DE RENCONTRE AVEC LES PERSONNES PROTÉGÉES

Dans un souci de **proximité et d'accessibilité pour les usagers**, l'Udaf 31 propose différents lieux d'accueil afin de recevoir les majeurs protégés :

- Au siège de l'Udaf 31 à Toulouse , accueil sans rendez-vous du lundi au vendredi de 9h15 à 12h
- CIAS de Saint Gaudens, sur rendez vous
- CCAS de Muret, sur rendez-vous
- CCAS de Luchon, sur rendez-vous
- Dans les bureaux de l'Udaf 31 à Foix
- Les mairies ou autres collectivités sont sollicitées ponctuellement pour permettre des rencontres sur un périmètre proche du lieu de vie.

Dans ces lieux, **les mandataires judiciaires à la protection des majeurs reçoivent en toute confidentialité** les majeurs protégés.

5 124

rencontres dans les points d'accueil/locaux PJM de l'Udaf 31 entre majeurs protégés et mandataires judiciaires

Les mandataires judiciaires effectuent également des **visites à domicile et en établissement**. Ces visites permettent de s'assurer des conditions d'existence et des besoins de la personne afin de contribuer à la mission de protection du majeur protégé et de ses biens.

4 989

visites réalisées au domicile des
majeurs protégés ou en
établissement

ACCUEIL TÉLÉPHONIQUE, MAIL, FORMULAIRE DE CONTACT

Standard téléphonique

+ 17 000

appels pris annuellement

Le service de Protection Juridique des Majeurs de la Haute Garonne et de l'Ariège compte chacun un standard. Les agents d'accueil et d'information apportent un premier niveau de réponse et relaient les demandes auprès des mandataires concernés.

Le site internet de l'Udaf 31 est doté d'un formulaire de contact. Lorsqu'une personne remplit ce dernier, le formulaire est généré sous forme de mail. Il est ensuite automatiquement adressé au service concerné. Une réponse est systématiquement apportée : rappel téléphonique ou réponse par mail.

ACCOMPAGNEMENTS

Les mandataires judiciaires à la protection des majeurs sont également amenés à réaliser des accompagnements dans le cadre de situations spécifiques. Ainsi, ils se sont rendus, pour les personnes sous mesures de protection dont ils ont l'exercice, à **708 auditions au tribunal** (toutes confondues), **56 convocations en commissariat et gendarmerie**. Ils ont réalisé **26 admissions aux soins à la personne à la demande d'un tiers**. Le service a signé **121 actes patrimoniaux** au cours de l'année 2023.

GESTION DE L'ADMINISTRATIF ET DE L'ARGENT DES MAJEURS PROTÉGÉS

Le service comptabilité et le secrétariat des mandataires judiciaires à la protection des majeurs œuvrent au quotidien pour une bonne gestion des mesures.



**51 163 courriers à destination
des personnes protégées, des
organismes partenaires et
des personnes de
l'environnement des majeurs**

482 requêtes aux tribunaux



**7 656 comptes bancaires gérés
154 767 ordres de paiement
54 618 prélèvements
42 162 factures enregistrées**

PARTICIPATION DES USAGERS

Le service s'attache à favoriser la participation des personnes à l'exercice de la mesure et à la vie des services.

En 2023, à titre d'exemple un **projet d'expression a été proposé**. L'Udaf 31 et son service de Protection Juridique des Majeurs ont été heureuse de vous inviter au vernissage de l'exposition « Un peu de soi » qui a eu lieu le mardi 7 novembre 2023, de 17h30 à 20h30 au sein du tiers lieu « Café and co ».

Il n'est pas rare que les dessins et peintures de personnes en mesure de protection, agrémentent les locaux et les bureaux des salarié.es de l'Udaf 31. **Cinq personnes ont accepté de présenter et d'exposer leurs travaux. Ce partage a vocation à présenter une partie de leurs univers et de leurs passions respectives. Une mise en lumière de la pluralité de personnalités sensibles et créatives des personnes accompagnées dans le cadre des mesures de protection.**

Quand on parle de personne en mesure de protection on associe trop souvent les termes de perte d'autonomie, de vulnérabilités et d'isolement ; **aujourd'hui, nous souhaitons grâce à cette exposition valoriser à la fois les personnes accompagnées avec leurs qualités, leurs potentiels et les citoyens, les artistes qu'ils peuvent être.**

« Un peu de soi », rassemble un corpus d'œuvres picturales aux saveurs éclectiques.

Ces œuvres ont été réalisées dans l'intimité d'une chambre, en plein air, ou dans le cadre d'ateliers collectifs. Un travail réalisé à partir de leur ressenti et de leur imaginaire, inspiré de modèles, de souvenirs et du quotidien. Elles sont restées exposées 3 semaines au sein du "Café and Co".

Un lieu associatif créé par un groupe de jeunes adultes en situation de handicap et d'éducateurs spécialisés dans l'insertion professionnelle. Le café est situé dans les bâtiments de La Bouillonnante, tiers lieu regroupant plusieurs associations et coopératives de l'économie sociale et solidaire.

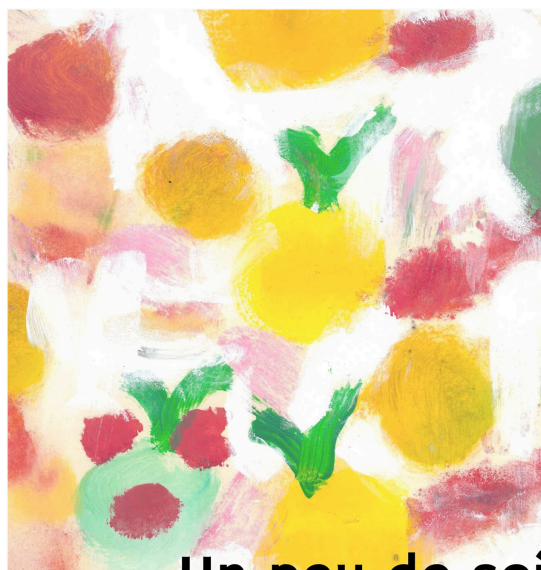
Durant le vernissage, **les invités ont eu l'occasion de rencontrer les artistes et d'échanger avec eux sur leur travail. Les œuvres exposées reflètent la créativité, le talent et la diversité de ces artistes.**

Cet événement a été un moment de partage, de découverte, d'émotion et de valorisation de ces talents artistiques.

A l'issue de ce vernissage, une dégustation des produits de "Bocalenvers", une association de lutte contre le gaspillage alimentaire, qui accompagne des personnes en situation de précarité a été offerte.



Exposition du 7 au 28
novembre 2023



Un peu de soi

rendez-vous au "Café and Co"
41 Rue de Soupetard, 31500 Toulouse

GESTION DES SITUATIONS DE VIOLENCE

La problématique de la gestion des situations de violence est toujours bien présente dans les services mandataires judiciaires. Des incidents d'importance à l'accueil sont particulièrement source d'inquiétude et de sentiment d'insécurité. Ils ont un impact certain sur les conditions de travail, aussi la décision a été prise d'avoir un agent de sécurité sur toutes les plages d'accueil au public depuis novembre 2020.

161 incidents ont été répertoriés en 2023 (contre 182 en 2022) dont 132 situations de violences perpétrées par le majeur protégé et 29 par des tiers membres de l'entourage ou professionnels. Les incidents les plus graves peuvent conduire à des dépôts de plainte et à demander le dessaisissement de la mesure.

COMPLEXITÉ DES MESURES

A nature de mesure, sexe, âges équivalents, les situations des personnes sont variables et impliquent un **accompagnement « sur mesure »** : attentes du majeur protégé, problématiques de logement, pathologies psychiatriques-cognitives, situation financière dégradée ou au contraire patrimoine important, manque de ressources médico-sociales sur un territoire, situation géographique de la personne protégée, conflit familial....

A ce jour, les indicateurs réglementaires bien que nombreux demeurent insuffisants et semble ne pas prendre en compte toutes les dimensions de l'accompagnement réalisé. **Une réflexion est en cours au sein du service pour évaluer et rendre compte de « la complexité » d'une mesure.**

Cette complexité, renforce au sein du service le **besoin de transversalité** et d'expertise pour partager sur des sujets complexes. Le projet de service porte la nécessité de temps nécessaires à allouer dans le partage des pratiques professionnelles.



Le développement des dispositifs permettant de **fluidifier les accompagnements** et prévenir les situations complexes doit également se poursuivre. En 2023, nous avons pu recevoir les équipes du DAC 31.

Le service en 2023, s'est engagé à mieux repérer, quantifier et prévenir les maltraitements. Cela se traduit par une démarche d'amélioration du traitement des incidents et événements indésirables graves.

RELATIONS PARTENARIALES

Dans sa **démarche d'ouverture vers l'extérieur**, le service œuvre en partenariat ou collaboration avec d'autres structures. Plusieurs réunions se sont tenues avec la **DDETS**, mais aussi avec les organismes bancaires et la **CPAM** et la **CAF**. Ces différents temps de rencontre et d'échange ont pour objectifs d'améliorer les services rendus aux personnes protégées. Nous avons également participé aux travaux relatifs au **schéma régional animés par la DREETS**. Enfin, l'Udaf 31 a participé sur l'année à cinq **commissions sectorielles PJM NEXEM**.

INFORMATION ET SENSIBILISATION DU PUBLIC ET DES PROFESSIONNELS

Notre action en 2023 s'inscrit dans une volonté de renforcer la communication autour de notre secteur, pour le grand public d'une part et les partenaires d'autre part : communiquer pour lutter contre les idées reçues, pour que le recours à ces dispositifs soit considéré comme un soutien, et pour qu'il reste juste et proportionné. La communication sur les droits des personnes protégées est primordiale, celles-ci étant régulièrement confrontées à des situations de blocage en raison de la méconnaissance de leurs droits.

Site internet

Le site internet de l'Udaf 31 propose la **présentation du Service de Protection Juridique des Majeurs** mais également des **conseils** pour la majeurs protégés et leurs proches en mettant à disposition des **ressources**.

Conférences, stands

Dans le cadre de l'Information et du Soutien aux Tuteurs Familiaux, quatre temps d'information et d'échange ont été proposées aux particuliers comme aux professionnels. La thématique était « Mesures de protection : qu'est-ce que c'est ? », deux se sont déroulées à Foix et deux autres en visioconférences. Ces temps ont été animés par des mandataires judiciaires à la protection des majeurs de l'Udaf 31.

L'Udaf 31 est par ailleurs intervenue à la Journée interprofessionnelle autour de la protection et de accompagnement des majeurs vulnérables au Conseil Départemental de la Haute Garonne le 17 avril 2023.

3

**stands
d'information**

En Haute-Garonne comme en Ariège, nous avons participé à la Journée Nationale des Droits : à Toulouse, Saint-Gaudens et Foix.



Action Familiale



2 379



personnes accueillies
au Point Info Famille



891



rendez-vous individualisés
sur le Point Info Famille

78



personnes accompagnées sur le
microcrédit personnel pour un
projet sociale ou professionnel



99 personnes
personnes accompagnées
sur leur budget sur
rendez-vous

316

28



accompagnement social
vers et dans le logement,
au travers de

232

rendez-vous

413



aidants familiaux
conseillés

346

accueil sur l'information
et le soutien aux tuteurs
familiaux

27



bénéficiaires des ateliers de
soutien à la parentalité (parents
et enfants)



1. POINT INFO FAMILLE



Madame J. ,j'ai été très heureuse de vous avoir accompagnée dans votre démarche de demande de régularisation sur le territoire Français. Ce fut une démarche très complexe où il vous a fallu beaucoup de courage et de persévérance. Le dossier a été mis en place étape par étape en lien avec la préfecture. Je suis fière d'avoir pu relever ce défi avec vous. Après de nombreux obstacles et un travail de coopération nous avons fini par y arriver. Aujourd'hui je continue de vous accompagner pour que vous puissiez changer de statut et acquérir des droits dont vous êtes privés depuis 8 ans. Nous y arriverons j'en suis sûre.

Témoignage de l'agent d'accueil et d'information sociale

Labélisé en 2005, le Point Info Famille de l'Udaf 31 a pour objectif de s'inscrire dans une logique de **réponse à une demande d'information générale globale**. Il doit apporter une **réponse de qualité à un besoin de proximité**. Il s'agit bien d'un lieu d'aiguillage permettant d'orienter les familles vers le bon interlocuteur.

Ce dispositif **permet d'informer tant les personnes ayant des demandes simples et ordinaires**, qui demandent un traitement rapide et précis, **que les demandes plus complexes**, qui peuvent nécessiter une écoute active et une réflexion plus importante.



Contact :
accueilpif@udaf31.fr
05.61.13.13.82

5 missions :

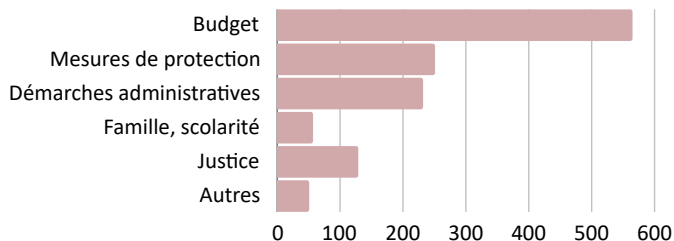
**ACCUEILLIR
CONSEILLER
ACCOMPAGNER
SENSIBILISER
ORIENTER**

1. ACCUEIL SANS RENDEZ-VOUS

1 294

familles accueillies

Motif de la demande



Budget : première préoccupation

Le pôle « budget » continue de concentrer la majorité des demandes, et il a connu une nette croissance depuis 2010. En 2023 cette thématique regroupe **44% des demandes**. En effet, les familles, qui ont de plus en plus de mal à faire face à une situation financière défavorable, se tournent vers l'aide éducative budgétaire, le surendettement, le microcrédit personnel ou le conseil pour faire face à un litige.

Aidants familiaux : un rôle qui interroge

Les demandes liées aux mesures de protection représentent 20% des objets de demande adressées au Point Info Famille.

Lorsque les **membres d'une famille se trouvent confrontés à toute forme de handicap ou de maladie de leurs proches**, ils se posent des questions sur les démarches à suivre pour la mise en place d'une mesure de protection et les conséquences d'une telle mesure. Quant aux tuteurs familiaux, ils ont besoin de conseils dans la gestion des dossiers de tutelle ou curatelle. Des personnes sous protection peuvent également être amenées à nous contacter pour mieux connaître leurs droits et les contours de la mesure de protection.

L'accès aux droits, l'accompagnement aux démarches administratives et sociales : en forte augmentation

28% des demandes concernent une démarche administrative et/ou un accès aux droits. Cette dernière peut être liée à divers domaines :

- **Logement, hébergement** : demande de logement social, démarches CAF, courrier à l'attention du bailleur, lecture de la quittance de loyer.
- **Nationalité, droit des étrangers** : démarches liées aux titres de séjours, demande de naturalisation.
- **Banques, assurances, impôts** : déclaration billet endommagé, demande d'échéancier, déclaration de sinistre, demande de plan d'apurement, déclaration des impôts.
- **Santé** : demande de carte vitale, dossier demande de CMU, dossier de mutuelle.
- **Handicap** : dossier MDPH.
- **Autres** : dossier de retraite, appel à EDF pour un prélèvement, aide à la recherche d'un emploi, etc.

Le secteur sociale étant saturé sur Toulouse, **le Point Info Famille devient de plus en plus un support pour les travailleurs sociaux**. En effet les Maisons des Solidarités (MDS) et les Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS) n'ont plus toujours le temps de réaliser des démarches longues et complexes avec l'usager. Ils sont donc orientés vers le Point Info Famille pour cette partie et invité à revenir vers le secteur social une fois le dossier constitué, la démarche effectuée.



*Monsieur R, Hébergé de maison en maison avec votre enfant, vous avez fait appel à une assistante sociale pour vous aider à mettre en place une demande de logement social. Cette dernière vous a orienté vers le Point Info Famille. Je suis contente d'avoir pu vous aider à déposer votre demande. Lors d'un de nos entretiens, je vous ai informé après avoir analysé votre situation que vous pouviez prétendre au 1% de logement. Nous avons fait le nécessaire et aujourd'hui vous êtes en attente d'une bonne nouvelle. Tout le long de la démarche, parce que je vous ai encouragé vous êtes resté motivé. Aujourd'hui vous avez grand espoir et vous avez raison. **Témoignage de l'agent d'accueil et d'information sociale***



*La Famille J. R. a le plaisir de vous manifester leur joie pour votre prestation à tout les problèmes, la joie de réception, votre patience et votre compréhension. Enfin, nous avons eu des problèmes au niveau de la préfecture, mais par votre biais, ils sont bel et bien été résolus. Merci beaucoup pour votre bonne volonté que Dieu vous bénisse grandiosement. **Témoignage d'un usager***

Vie de famille et vie conjugale

Le pôle « famille » est sollicité pour de nombreux **aspects de la vie quotidienne des familles, mais aussi lors d'évènements familiaux** : séparation, divorce, deuil. Lorsque les couples se trouvent en situation de crise ou de séparation, leurs principales préoccupations se concentrent sur la garde des enfants et leur bien-être. Le pôle "scolarité" quant à lui est abordé sous l'angle des **souffrances scolaires et du harcèlement**. Des parents peuvent également avoir des demandes sur les **aspects administratifs de la vie scolaire** : les bourses, la cantine, le dossier d'inscription, les assurances scolaires.

Le Point Info Famille

a répondu directement à la problématique de

92%

des demandeurs en s'appuyant sur ses ressources internes.

Les 8% des autres personnes accueillies ont reçu un conseil et ont été orientées vers une structure compétente répondant à leurs besoins (associations, organismes sociaux ou institutionnels, autres).

Qualité des services

50%

des personnes accueillies étaient déjà venues au Point Info Famille

Reconnaissance des professionnels

24%

des bénéficiaires ont été orientés par des organismes sociaux



2. CONSEILS ET RENSEIGNEMENTS PERSONNALISÉ



891

familles accueillies en rendez-vous personnalisés

360

permanences

1 028

heures de permanence

Des **conseils et renseignements personnalisés** sont proposés dans le cadre de **permanences individualisées** où l'accueil est gratuit, confidentiel et inconditionnel. Cet accueil est **assuré par une dizaine de bénévoles** qui s'impliquent chaque mois dans leurs champs de compétence, **ainsi que par des salariés**. Les permanences se déroulent dans un **lieu dédié** dans l'espace du Point Info Famille **ou par téléphone, à la convenance du bénéficiaire**.

12 permanences regroupées en 5 pôles :



ADMINISTRATIF, SOCIAL ET JURIDIQUE



- Un écrivain public vous **aide à écrire vos courriers et remplir vos dossiers**.
- **Démarches administratives, sociales, dématérialisées** : une agente d'information sociale vous accompagne.
- **Connaître vos droits** : un avocat vous renseigne sur le droit de la famille, le droit du travail, le droit des étrangers, etc.
- **Droits de succession, droit immobilier** : un notaire répond à vos questions.



PARENTALITÉ ET FAMILLE

- **Futur parent ou parent de jeunes enfants** : vous vous posez des questions autour de la parentalité : post partum, sommeil, pleurs, allaitement, entrée à la crèche, reprise du travail, phase d'opposition, etc. ? Des éducatrices de jeunes enfants de l'association Parentescence vous proposent de répondre à vos questions et de vous accompagner dans VOTRE parentalité, au plus près de vos besoins et de votre réalité.
- **Harcèlement et/ou souffrance scolaire** : écoute et accompagnement individuel à destination des parents dont l'enfant fait face à ces souffrances (décrochage, mal-être, phobie scolaire, etc.). L'enfant pourra, s'il le souhaite, être accueilli dans un second temps. Accompagnante de l'association Parents Aujourd'hui, formée à la thérapie brève stratégique, modèle de l'école de Palo Alto.
- **Vie de famille, vie de couple** : personne seule, couple, famille, adolescent : vous avez des difficultés (relationnelles, liées à la parentalité, la maladie, la séparation) une conseillère conjugale et familiale de l'association Couples et Familles vous écoute.
- **Parents vivant l'épreuve du deuil de leur enfant**, groupe de parole : accueil, écoute et partage entre parents et avec l'association Jonathan Pierres Vivantes.



VACANCES EN FAMILLE

- **Aide au départ en vacances** : accompagnement des familles en situation de précarité dans leurs projets de vacances, réalisé par l'Association Vacances & Familles.



AIDANTS ET TUTEURS FAMILIAUX

- **Mesures de protection** (tutelle, curatelle) : des informations personnalisées vous sont proposées par un Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs de l'Udaf 31. Cette permanence est proposée dans les locaux du Point Info Famille à Toulouse, au CCAS de Muret, à la Maison de la Justice et du Droit de la Reynerie et au Tribunal de Saint-Gaudens.



BUDGET ET CONSOMMATION

- **Budget, argent, banque, surendettement** : une conseillère en économie sociale et familiale de l'Udaf 31 est là pour répondre à vos questions et trouver si besoin, avec vous, les solutions lorsque vous traversez une situation financière difficile.
- **Médiation en cas de litiges ou d'escroqueries** : trouver des conseils et une aide sur les questions relatives à la consommation (téléphonie, énergies) le logement, les achats en ligne, etc.
- **Microcrédit** : un prêt accordé aux foyers à revenus modestes qui rencontrent des difficultés d'accès au crédit, pour vous accompagner dans votre projet.



3. SENSIBILISATION DES FAMILLES ET DES PROFESSIONNELS

194

bénéficiaires

8

jeudis de l'Udaf

1

Soirée enfants-parents

Jeudis de l'Udaf

Les **jeudis de l'Udaf** sont des réunions d'information collectives, gratuites et ouvertes à tous (particuliers comme professionnels). 8 jeudis de l'Udaf ont été réalisés sur des thématiques variées :

- Violence dans le couple : à quoi sert-elle ?
- Les jeunes et l'argent
- La succession et vous
- Soliguide : chercher, trouver, orienter !
- Les mesures de protection : qu'est-ce que c'est ?
- Santé mentale des jeunes : rien n'est joué d'avance !
- Quand la santé mentale est atteinte



*Merci pour la qualité de l'intervention.
Très instructif pour ma connaissance du problème et un bon outil de réflexion.*

Soirée enfants-parents



Soirée intergénérationnelle autour du rétro-gaming ! En partenariat avec la Fédération des Foyers Ruraux 31-65, l'Udaf 31 a organisé un atelier enfants, parents, grands-parents au sein de l'Espace de Vie Sociale de l'Estanquet. Ce dernier s'est déroulé le 21 janvier et a été animé par l'association Homo Ludens Associés 31. 80 personnes tout âge confondu sont venus à cette soirée retro-gaming.

C'était la **première fois que cette thématique était proposée sur le village**. Les familles présentes étaient majoritairement âgées de 30 à 40 ans et sont venues avec leurs enfants. **Les parents ont pu échanger avec leurs enfants** sur l'évolution du jeu vidéo, leur montrer les jeux qu'ils ont connus dans leur jeunesse. Les grands se sont retrouvés dans leur enfance et des échanges ont eu lieu autour de petits défis. Il y a eu **de réels échanges entre toutes les générations**. Nous avons beaucoup entendu des phrases comme : "Tu te rappelles"; "Alors celui là, j'y jouais"; "Ah oui c'est vrai"; "Je l'avais oublié"; "Viens je vais te montrer". **Les retours sont extrêmement positifs. De nombreuses personnes nous ont demandées de réitérer** cet événement et de compléter le matériel pédagogique avec des flippers.



2. MEDAILLE DE L'ENFANCE ET DES FAMILLES



Le secrétariat de la Médaille de l'enfance et des Familles est assuré par l'Udaf 31 et consiste à :

- 1 Informer les familles sur les critères d'éligibilité et les modalités de candidature.
- 2 Distribuer et valider les dossiers de candidature.
- 3 Accompagnement budgétaire
- 4 Organiser la cérémonie de remise des médailles en partenariat avec les communes, la Préfecture et le Conseil Départemental.



La Médaille de l'enfance et des Familles a été instituée par décret en 1920, le texte devenu désuet, a été rajeuni en 1982, 2004 et 2006. La Médaille de la famille permet de valoriser le rôle des parents dans leur fonction éducative et répond au besoin de reconnaissance de certaines familles. Peuvent obtenir cette distinction, les mères ou les pères de famille dont tous les enfants sont français et qui, par leurs soins attentifs et leur dévouement, ont fait un constant effort pour élever leurs enfants dans les meilleures conditions matérielles et morales.

En 2023 :

3

médailles ont été
décernées

L'Udaf a mis en place une procédure pour disposer de renseignements sur les familles candidates, par un travail de partenariat avec le délégué CCAS, les Maisons des Solidarités et l'Inspection Académique.



Contact :
udaf31@udaf31.fr
05.61.13.13.84

3. POINT CONSEIL BUDGET

Qu'est-ce que c'est ?

Les Points conseil budget (PCB) sont des structures d'**accueil inconditionnel destinées à accompagner toute personne rencontrant des difficultés budgétaires et ayant besoin d'un accompagnement**. Les objectifs des PCB sont de prévenir le surendettement et de favoriser l'éducation budgétaire.

500 PCB sont désormais déployés dans toute la France. **Le réseau des Udaf est le premier acteur du PCB à l'échelle nationale**. L'Etat soutient financièrement chaque structure labellisée. L'Udaf 31 a fait partie de l'expérimentation de ce dispositif en 2015, puis a été labellisée en 2019.

Comment se déroulent les accompagnements ?

Via des entretiens en face à face, ou à distance quand ce n'est pas possible, la conseillère en économie sociale et familiale répond à vos questions, identifie les aides dont vous pouvez bénéficier.

Elle peut également réaliser un diagnostic complet de votre budget familial, et vous accompagner, dans la durée, pour que vous trouviez des solutions et reveniez à une situation maîtrisée, mieux vécue.

6

missions :

- Accueil, information, orientation de tous
- Diagnostic personnalisé
- Accompagnement à l'ouverture des droits
- Accompagnement éducatif budgétaire
- Accompagnement dans le cadre de la procédure de surendettement
- Organisation de sessions collectives d'information et d'accompagnement

En 2023 :

40

**personnes
accompagnées**

87

**rendez-vous
individualisés**

28

**bénéficiaires des
actions collectives**

2

**actions collectives
réalisées**

1

**conseillère en
économie sociale
et familiale**

Informations collectives :

Les jeunes et l'argent, animée par Sophie Magnani, association Finances & Pédagogie. La gestion de l'argent ne s'apprend pas à l'école et rarement dans les familles. Le but de cet événement est d'aider les adolescents et les jeunes adultes à acquérir leur autonomie financière en leur donnant des repères pour bien gérer leur argent au quotidien, favoriser leur insertion sociale et économique.

La succession et vous, animée par Sophie Magnani, association Finances & Pédagogie et Maître D'Alexis, notaire et bénévole au Point Info Famille de l'Udaf 31. Hériter ou léguer est une action juridique et fiscale complexe, parfois même, source de conflit entre les héritiers. Savoir tirer parti de la loi tout en la respectant, calculer les droits de succession à payer, cerner les principales règles à observer pour protéger les siens ou pour recevoir son dû.

4. PRESTATIONS DE CONSEIL EN ECONOMIE SOCIALE ET FAMILIALE



La **Ville de Toulouse et Toulouse Métropole** ont depuis de nombreuses années mis au centre de leurs axes stratégiques l'amélioration de la qualité de vie au travail. Définie par le pôle Santé et Qualité de Vie au Travail de la Direction Générale des Ressources Humaines mutualisée, cette politique s'appuie sur un réseau d'acteurs Santé Sécurité au Travail dans lequel s'inscrit pleinement la cellule sociale du personnel. L'activité de cette cellule consiste à apporter une aide et un soutien aux agents des deux collectivités, à les accompagner dans différents domaines de leur vie personnelle afin d'améliorer leur quotidien.

Un partenariat au service des agents des collectivités

Depuis 2020, dans le cadre de cette démarche, **l'Udaf 31 met en œuvre des prestations de conseils en économie sociale et familiale à destination des agents de la Ville de Toulouse et de la Métropole de Toulouse**. Ainsi, les Conseillères en Économie Sociale et Familiale (CESF) de l'Udaf mettent leurs compétences techniques et sociales en matière de vie quotidienne au service des agents en étroite collaboration avec le Pôle Santé Qualité de Vie au Travail de la Direction Générale des Ressources Humaines et plus particulièrement des Assistants Sociaux du pôle. Elles **informent, conseillent et aident à résoudre les problèmes des agents dans les différents domaines de l'économie sociale et familiale sur des sujets ponctuels ou structurels de manière préventive et curative**. Elles interviennent auprès des agents et des collectifs d'agents **dans la continuité de l'accompagnement réalisé par les Assistants Sociaux de la collectivité** et travaillent en étroite collaboration avec les assistants sociaux du Pôle Santé et Qualité de Vie au Travail.

En 2023 :

59

accompagnement individuel

229

rendez-vous individualisés

2

conseillères en économie sociale et familiale



Nous accompagnons les agents sur des sujets de la vie quotidienne, comme par exemple le logement, la consommation, le soin...

L'objectif est de rechercher avec eux des solutions à leurs difficultés financières. Cela peut être sur une question ponctuelle ou bien sur une situation qui va demander de mettre en place un accompagnement dans la durée, par exemple, lorsque nous devons constituer un dossier de surendettement.

Nous pouvons aussi être sollicités lorsque l'agent rencontre un changement de situation ou un imprévu : arrêt maladie, approche de la retraite, naissances, études des enfants, maladies, décès, séparation.

toulouse
métropole



5. MICROCRÉDIT PERSONNEL



Plateforme départementale

Le Microcrédit personnel a été initié dès octobre 2007 sur le département de la Haute-Garonne, par l'Udaf 31, dans le cadre du Point Info Famille. L'Udaf 31 a voulu permettre aux familles en difficulté (soit ponctuellement, soit de façon plus chronique) l'accès au prêt bancaire pour financer un projet d'insertion sociale et/ou professionnel. Ce dispositif résulte d'un **partenariat entre l'Udaf 31, l'Association Parcours Confiance de la Caisse d'Epargne, le Crédit Municipal de Midi-Pyrénées, et la Caisse des Dépôts et Consignations**. Depuis 2022, le **CCAS de Toulouse** nous a rejoint dans le portage de la plateforme départementale.

Le microcrédit qu'est-ce que c'est ?

Le microcrédit est un **prêt accordé aux foyers à revenus modestes qui rencontrent des difficultés d'accès au crédit**.

Le prêt est affecté et octroyé par un partenaire bancaire : Parcours Confiance de la Caisse d'Epargne ou Crédit Municipal. Le montant varie entre 300 à 5 000 euros. La durée de remboursement est de 6 à 60 mois. Pas de frais en cas de remboursement anticipé. Les bénéficiaires disposent d'un accompagnement social.



Contact :
accueilpif@udaf31.fr
05.61.13.13.82



Quels projets sont financés ?

Emploi-Mobilité : acquisition ou entretien d'un véhicule, formations payantes, reprise d'études, bilans de compétence...

Logement : déménagements, cautions, dépôts de garantie, mises aux normes du logement (travaux d'isolation par exemple), acquisition ou remplacement d'un appareil ménager...

Santé : achat de lunettes, d'appareils auditifs, soins dentaires...

Cohésion familiale : adaptation du logement en cas d'handicap ou de dépendance, frais d'obsèques de proches...

En 2023 :

441

personnes nous ont contactées

78

dossiers montés

44

dossiers présentés aux partenaires bancaires

25

prêts accordés

Toutes les personnes ayant pris contact ont été conseillées et orientées sur un dispositif adapté à leur demande et situation. En effet, une grande partie de notre travail est de vérifier l'éligibilité de la personne, au travers d'une simulation.

6. ACCOMPAGNEMENT SOCIAL AU LOGEMENT



Depuis 2020, un **partenariat a été initié avec la SA des Chalets**, pour mener un projet d'accompagnement social lié au logement. Ce dispositif vise à **favoriser le maintien dans le logement de personnes identifiées « fragiles »** grâce à un suivi social adapté et renforcé, dans le cadre de la **prévention des expulsions**. Ce projet s'inscrit dans le **FNAVDL**.

Un partenariat au service des locataires des Chalets

La SA HLM des Chalets souhaite accompagner au mieux le locataire tout au long du parcours locatif et en particulier dans la prévention des expulsions. Ainsi le lien entre le locataire et le conseiller social des Chalets est mis en place dès que les premières difficultés locatives apparaissent et quelques fois en amont de la signature du bail pour les situations identifiées comme plus fragiles. Le processus de recouvrement est toujours ouvert à un règlement amiable quel que soit le stade de la procédure. Le conseil social de la SA Des Chalets évalue les problématiques et oriente les usagers vers les Conseillères en Economie Sociale et Familiale (CESF) de l'Udaf 31. En étroite collaboration, les deux structures vont accompagner le bénéficiaire dans la recherche de solution avec pour objectif le maintien dans le logement.

L'accompagnement relève de la pluridisciplinarité et abordera différents domaines en fonction des situations : administratif et budgétaire, soin, occupation du logement et de son environnement, parentalité. La vocation de cet accompagnement social étant de permettre une installation durable dans le logement et l'environnement en appréhendant les causes à l'origine des difficultés d'adaptation économiques et sociales.

Aller vers et renouer le lien : visites à domicile

Les CESF de l'Udaf 31 se déplacent au domicile du locataire et effectuent en premier lieu un diagnostic complet de la situation puis mettent en place un accompagnement social d'accès ou de maintien dans le logement. Il s'agit d'une prise en charge globale des problématiques ayant une incidence sur le logement, sa durée varie de 3 à 6 mois. En 2022, 32 mesures ont été confiées aux CESF de l'Udaf, ces personnes ont eu au moins un rendez-vous avec une CESF. Au total, ce sont 207 rendez-vous entre les CESF et les bénéficiaires qui ont eu lieu.

En 2023 :

28

foyers
accompagnés

232

rendez-vous
réalisés

3

conseillères en
économie sociale
et familiale

0

ménages
accompagnés
expulsés



7. MÉDIATION AIDANTS - AIDÉS



Qu'est-ce que c'est ?

Vous vivez un désaccord, une situation conflictuelle, liée au handicap ou à la dépendance de l'un de vos proches ?

L'Udaf 31, en collaboration avec la Maison des Droits des Enfants et des Jeunes (MDEJ), vous propose un espace de médiation familiale pour renouer le dialogue, gérer des situations conflictuelles, trouver ensemble des solutions :

- accueil en établissement ou organisation de l'aide à domicile d'un enfant ou d'un proche,
- communication parentale,
- conflits de fratrie,
- question financière
- décision d'une mesure de protection juridique,
- conséquences d'une séparation
- rupture de communication...

Comment ça se déroule ?

Le médiateur familial, professionnel spécialisé et diplômé d'état, vous accompagne en toute confidentialité et impartialité dans la recherche de solutions adaptées. Après un entretien gratuit d'information, notre service de médiation vous propose une médiation sous forme de séance individuelle, conjointe ou familiale. **Notre convention avec la CAF vous permet de bénéficier d'un tarif réglementé et évalué selon vos revenus** (à partir de 2€).

En 2023 :

77

bénéficiaires

32

informations aux professionnels

8

informations auprès des familles

2

médiatrices professionnelles



Nous nous engageons dans la seconde phase d'expérimentation et de développement de la médiation aidants aidés ! Ce programme financé par la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) et la Caisse nationale des Allocations familiales (Cnaf), piloté par l'Union nationale des associations familiales (Unaf), prévoit d'établir les bases d'un futur maillage national à partir de 2026. Encore une fois, l'Udaf 31 fait le choix de faire appel à une association familiale pour permettre un développement commun : La Maison des droits des enfants et des jeunes, dont le service de médiation est déjà bien implanté dans le département.

8. AIDE AUX AIDANTS



1. AU POINT INFO FAMILLE

Au travers de l'accueil, de l'information, de l'accompagnement et de l'orientation, tout aidant familial peut être accueilli au Point Info Famille.

318

bénéficiaires

2. ATELIERS MUSICOTHÉRAPIE

Qu'est-ce que c'est ?

LUdaf 31 s'engage avec l'association les EPSYLIENS dans le cadre du projet lien social et innovation organisé par la CARSAT Midi-Pyrénées ! Nous mettons en place des ateliers de musicothérapie qui s'adressent à toute personne de 60 ans et plus, dont les personnes aidants une personne atteinte d'une maladie neuro-évolutive ou d'un handicap et à son proche aidé. La participation aux ateliers pour les bénéficiaires est **gratuite**.

Les séances de musicothérapie immersive offrent un moment de **relaxation profonde** composées de lectures, en musiques, relaxantes, accompagnées de lumières douces, de projections de vidéo. Les textes sont choisis, en fonction du goût des participants. Les musiques sont composées de façon à s'adapter à leur sensibilité, à leur ressenti. Les vidéos sont tournées sur les bords du Canal du Midi, ses arbres, sa flore, leurs reflets sur l'eau. Le tout est conçu pour être immersif, apaisant, pour les participants, concourant à leur calme, à leur bien-être.

Comment ça se déroule ?

12 séances tous les 15 jours sur la période d'octobre 2023 à juin 2024 !

Une psychologue interviendra sur 3 séances au cours du cycle pour l'évaluation du sommeil et de l'anxiété, ses mécanismes et l'apport des séances sur le bien-être physique et psychologique des participants.

Chaque fin de séance sera consacré un temps pour échanger sur les ressentis, le choix des lectures entre les participants et favoriser une dynamique de groupe et de lien social.

En 2023 :

5

ateliers

46

bénéficiaires (60 ans et plus) dont :

17

aidants familiaux

Carsat
Retraite & Santé
du Travail
Midi-Pyrénées

ars
Agence Régionale de Santé

L'Assurance
Maladie
Agir ensemble, se protéger & se soigner

RETRAITE COMPLÉMENTAIRE
agirc-arrco

CNRACL





3. JOURNÉE NATIONALE DES AIDANTS

1

forum des aidants

Stand d'information : comment soutenir un proche ?

Le Comité Action Sociale Midi-Pyrénées Agirc Arrco, en partenariat avec la plateforme d'accompagnement et de répit de la Cadène et la ville de Toulouse, a organisé dans le cadre de la Journée Nationale des Aidants le 6 octobre 2023 un Théâtre Forum. Celui-ci a eu lieu en après-midi au 17 rue de Rémusat à Toulouse dans les locaux du Point Info Seniors.

Cet après-midi a été l'occasion pour les aidants d'assister à une pièce de théâtre intitulée « Marche ou rêve » qui a été suivie d'un forum où chacun a pu prendre des informations auprès de professionnels. A cette occasion, l'Udaf 31 a été invitée à tenir un stand d'information.

4. SENSIBILISATION DU PUBLIC ET DES PROFESSIONNELS

Dans le cadre des Semaines d'information sur la santé mentale (SISM) 2023, l'Udaf 31 a organisé deux visioconférences !

2

informations collectives

18

bénéficiaires

Quand la santé mentale est atteinte

Jeudi 12 octobre 14h30-16h30 - Animée par Sabine IGLESIAS, UNAFAM31

Schizophrénies, troubles bipolaires, dépression, troubles anxieux... Comprendre ce qu'est le handicap psychique et ses conséquences dans la vie professionnelle, sociale et familiale. Quel soutien pour les familles dont un proche souffre de troubles psychiques ?

Santé Mentale des jeunes : rien n'est joué d'avance !

Jeudi 19 octobre 14h30-16h30 - Animée par le Docteur Marie FRERE, et l'équipe du dispositif de pédopsychiatrie, le Centre d'Accompagnement des Proches et de prévention des troubles Psychiques émergents

L'adolescence est un moment de vulnérabilité où des signes de souffrance psychique peuvent émerger et inquiéter. C'est aussi un moment clé pour prévenir, soutenir, agir, et soigner. Les parents et les proches sont souvent les premiers à faire face à cette souffrance. Les accompagner est une nécessité. C'est ce que propose l'équipe du Capps31. Venez partager ces préoccupations avec nous.



9. INFORMATION ET SOUTIEN AUX TUTEURS FAMILIAUX



L'Udaf 31 présente en :



Haute-Garonne :

Toulouse, Muret,
Reynerie, Saint-
Gaudens



Ariège : Foix

En 2023 :

303

**personnes
conseillées**

6

**professionnels
mobilisés**

1. CONSEILS PERSONNALISÉS

Une équipe de Mandataires Judiciaires à la Protection des Majeurs se tient à votre disposition pour vous accompagner via des entretiens personnalisés. Ce service est ouvert à tous et gratuit. Il est financé par l'État.

En amont de la mesure :

- Une mesure de protection est-elle nécessaire ?
- Quelles sont les procédures à suivre pour mettre en place une mesure de protection ?
- Quel type de mesure serait la plus adaptée ?
- Quelles sont les responsabilités qui incombent à l'exercice de ces mesures ?

Lorsque vous avez été mandaté pour exercer une mesure :

La loi vous soumet à des obligations pour lesquelles nous pouvons vous apporter informations et soutien technique :

- Établir un inventaire de patrimoine.
- Réaliser un compte-rendu annuel de gestion.
- Requérir l'autorisation du juge pour les actes importants concernant la personne protégée.

2. INFORMATIONS COLLECTIVES

Mesures de protection : qu'est-ce que c'est ?

Au programme : l'article 425 du Code Civil définit deux critères cumulatifs pour envisager une mesure de protection : impossibilité de pourvoir seul à ses intérêts, altération empêchant l'expression de sa volonté. Cette mesure intervient si aucune autre n'est envisageable et sera prononcée par le Juge des Tutelles. Elle est destinée à la protection tant de la personne que de ses biens. Il existe différentes mesures de protection, qui peuvent être confiées à un mandataire judiciaire comme à un membre de la famille. Quelles sont leurs spécificités, qu'impliquent-elles, quels en sont les avantages et les inconvénients ?

43

**personnes
conseillées**

4

**sessions : 2 en visio
et 2 à Foix**



Contact Haute-Garonne : 05.61.13.13.82

accueilpif@udaf31.fr

Contact Ariège : 05.61.05.01.75

accueil09@udaf31.fr

10. ACTIONS DE SOUTIEN DES PARENTALITÉS



Qu'est-ce que c'est ?

Questions de parents, ce sont des ateliers collectifs, thématiques, conviviaux pour les parents qui s'interrogent. Vous y trouverez :

- **Des parents** qui se posent les mêmes questions que vous et avec qui vous pouvez partager vos expériences, trouver des astuces.
- **Des professionnels** pour vous accompagner dans la relation à votre enfant, vous apporter des solutions pour faire face aux questions éducatives rencontrées.
- **Un réseau** d'associations et d'organismes pour vous fournir des ressources et répondre à vos préoccupations à chaque période charnière (arrivée de l'enfant, petite enfance, adolescence...).

Comment se déroulent les ateliers ?

Des temps collectifs réunissant un petit groupe de parents **au Centre Social et Culturel Raymond IV**, animés par des intervenants qualifiés de **l'association Parentescence**. Les parents échangent autour d'une thématique proposée, posent leurs questions et partagent des solutions ! L'intervenant anime les échanges à partir d'outils pédagogiques et apporte de nouvelles ressources et astuces.

“

Les ateliers sont gratuits, ouverts à tous les parents et confidentiels. La parole est libre et sans tabou, dans le respect des particularités de chaque famille.

En 2023 :

4

ateliers

14

parents

13

bébés

Thématiques abordées

1

Le sommeil de bébé

2

L'alimentation de l'enfant, la diversification alimentaire

3

Devenir parent

4

Les gestes de soin du bébé



Protection de l'enfance



55



enfants mineurs dont le parent est sous MJAGBF



20



mesures exercées

1er



A l'échelle nationale, les Udaf sont le 1er réseau de services DPF



3 ans

en moyenne pour retrouver un autonomie pour la moitié des bénéficiaires



53%

des mesures confiées il y a 1 an ou moins



Des sessions d'information et rencontres partenariales pour expliquer les objectifs de la MJAGBF



6

salariés sur le service

7



thèmes de formation pour les salariés

PROTECTION DE L'ENFANCE : MJAGBF



LA MJAGBF, OUTIL DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE

L'Udaf 31 gère un service **Mesures Judiciaires d'Aide à la Gestion du Budget Familial** depuis 2009. En effet, à la demande du Préfet, l'Udaf 31 a repris le service d'Aide à la Gestion du Budget Familial de l'Udaf 09.

Les Mesures Judiciaires d'Aide à la Gestion du Budget Familial (MJAGBF) existent depuis 1966 et sont destinées à protéger les familles et les personnes selon une approche éducative et économique, tout en « assurant le bon emploi des prestations familiales et des allocations d'aides sociales à l'enfance ». La Mesure Judiciaire d'Aide à la Gestion du Budget Familial est entrée en vigueur le 1er janvier 2009, en remplacement de l'ancienne Tutelle aux Prestations Familiales.

La loi inscrivant cette mesure à l'article 375-9-1 du code civil, prévoit que, lorsque les prestations familiales ne sont pas employées pour les besoins liés au logement, à l'entretien, à la santé et à l'éducation des enfants, le juge des enfants peut ordonner qu'elles soient, en tout ou partie, versées à un service délégué aux prestations familiales. La décision du Juge des enfants fixe la durée de la mesure qui ne peut excéder 2 ans et qui peut être renouvelée par décision motivée.

Cette mesure consiste à assurer la protection des enfants, au travers de l'emploi ciblé des prestations familiales de la famille, et à mener des actions éducatives auprès des parents, en vue de permettre à la cellule familiale de trouver ou de retrouver son équilibre et son autonomie. Cette mesure est souvent très efficace en termes de mieux-être pour les familles en grandes difficultés économiques et sociales.

Le présent bilan concerne uniquement le service des Mesures Judiciaires d'Aide à la Gestion du Budget Familial de l'Ariège.

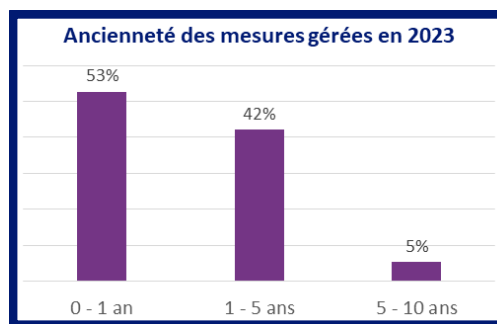


A l'échelle nationale, les Udaf sont le 1er réseau de services de délégué aux prestations familiales.

ÉVOLUTION DES MESURES

L'année 2023 se termine avec 20 mesures judiciaires d'aide à la gestion du budget familial gérées par l'Udaf 31, dont 9 nouvelles familles pour 7 sorties MJAGBF.

En 2023, 53% des MJAGBF ont été confiées à l'Udaf 31 il y a 1 an ou moins. 42% des personnes bénéficient depuis 1 à 5 ans, d'une aide à la gestion du budget familial dispensée par l'Udaf 31. Enfin, 5%, ont une mesure gérée par l'Udaf 31 depuis 5 à 10 ans



Les mandats MJAGBF du Juge des Enfants sont généralement d'un an renouvelable en fonction de l'évolution de la famille, d'où la faible ancienneté des mesures.

L'on constate que, pour plus de la moitié des familles, le recouvrement de l'autonomie se passe dans les 3 ans. La durée peut être plus longue pour l'autre moitié. Dans ce dernier cas, il s'agit de parents ayant des difficultés personnelles importantes. Avec en corollaire, le placement des enfants. Dans ce dernier cas la MJAGBF vient sécuriser les conditions matérielles d'accueil provisoire des enfants au domicile.



PROFIL DES FAMILLES

Genre

En 2023, 89% des personnes ayant une mesure judiciaire d'aide à la gestion du budget familial confiée à l'Udaf 31 sont des femmes, 11% sont des hommes.

Situation Familiale

84% des familles sont en situation de monoparentalité et 16% sont en couples. On dénombre 55 enfants mineurs, dont 15 enfants sont en famille d'accueil ou foyer de l'enfance par décision du Juge des Enfants.

Âge

L'ensemble des bénéficiaires est âgé de 25 à 55 ans. Près de la moitié des bénéficiaires sont âgés de 25 à 35 ans (46%). 31% se situent dans la tranche d'âge des 35 à 45 ans. Enfin, ont célébré entre 45 et 55 anniversaires.

ACCUEIL DES FAMILLES

Dans un souci de proximité et d'accessibilité pour les usagers, le service MJAGBF de l'Udaf propose un lieu d'accueil afin de recevoir les familles. À Foix l'accueil sans rendez-vous est ouvert du lundi au vendredi de 14h à 17h.

ACCUEIL TELEPHONIQUE

Le service compte un standard donnant la possibilité de laisser un message vocal. Il est géré par des Agents d'accueil et d'information sociale.

Les agents d'accueils reçoivent des mails de la part de tiers, d'administrations, de familles. Ils les orientent vers les différentes fonctions dans le service selon ce qu'il y a à traiter.

23

rencontres sur rendez-vous

86

visites à domicile

220

entretiens téléphoniques

Temps de rencontre entre bénéficiaires et DPF

À Foix, des bureaux permettent de recevoir en toute confidentialité les bénéficiaires qui souhaitent avoir un temps de rencontre et d'échange avec leurs délégués aux prestations familiales. Ces entrevues peuvent être programmées ou bien s'effectuer sans prise de rendez-vous préalable si les conditions sont réunies (présence du DPF dans les locaux notamment).

La visite à domicile en MJAGBF a pour but de sensibiliser, accompagner, mener des actions éducatives auprès du ou des parents sur les améliorations à apporter dans les conditions de vie de toute la famille et particulièrement de chacun des enfants (alimentation, équipement des chambres, habillement, ...)

ACCOMPAGNEMENTS

Les 3 délégués aux prestations familiales du service se partagent un tiers du département chacun et mènent auprès des familles les actions éducatives et budgétaires en associant les parents à répondre aux besoins premiers des enfants et de la famille.

Ils sont amenés à travailler en partenariat avec les autres intervenants de la protection de l'enfance : Éducateurs de l'AEMO, assistantes sociales de secteur ou de l'éducation nationale, familles d'accueil, établissements médico sociaux comme les ITEP, Foyers de l'enfance ou autres.

Compte-tenu du faible nombre de mesures, les 3 délégués aux prestations familiales sont également en complément mandataires judiciaires à la protection des majeurs sur le territoire où ils interviennent.

RELATIONS PARTENARIALES

Les DPF travaillent régulièrement avec les autres intervenants de la protection de l'enfance (éducateurs AEMO, les TISF, les familles d'accueil, etc.)

Des réunions de synthèse ont lieu régulièrement avec les partenaires. Les parents et enfants adolescents y sont ponctuellement présents

Petite Enfance



2



Etablissements d'Accueil
du Jeune Enfant

118
enfants



27



salariées sur les
Etablissements d'Accueil du
Jeune Enfant

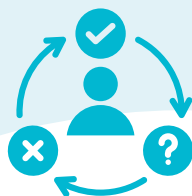
108

familles



6

salariées Udaf 31
sur le service



2

comités de pilotage

8

thèmes de formation
pour les salariés



1. GESTION DE DEUX CRÈCHES



Le Service Petite Enfance assure la gestion de deux Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant, de l'association « Les Tout Petits de la Haute-Garonne ». L'un est situé à Avignonet Lauragais et l'autre à Saint-Martory.

L'Udaf 31 articule toutes les actions menées dans les deux établissements :



- 1 La gestion administrative, comptable et les ressources humaines.
- 2 La relation avec les familles, les élus et partenaires.
- 3 Le contrôle et l'évaluation des procédures.
- 4 Le suivi des budgets.
- 5 L'organisation des formations.

1. RESSOURCES HUMAINES

27

salariées sur les
EAJE

6

salariés Udaf 31 au
Service Petite
Enfance

2. RELATIONS AVEC LES FAMILLES, ÉLUS, PARTENAIRES

A. Relations avec les familles

L'accueil d'un enfant commence par l'accueil de ses parents. Ainsi chaque famille est reçue individuellement pour un rendez-vous d'inscription et une visite de la structure. C'est un moment privilégié entre les parents et la directrice pour répondre aux questions, apaiser les peurs, identifier les besoins, établir le contrat d'accueil, présenter le projet pédagogique et fixer la date de l'adaptation.

La période de familiarisation est une période plus ou moins longue qui permet à l'enfant, aux parents et à l'équipe d'apprendre à se connaître. Les modalités sont décidées ensemble par les parents et les professionnelles le premier jour. Elle dure souvent deux semaines lors desquelles l'enfant vient tous les jours sur des temps de plus en plus longs afin de se familiariser en douceur aux lieux, aux autres enfants, à l'équipe, à l'organisation etc. Une relation de confiance se crée alors petit à petit entre l'enfant et les professionnelles et entre les professionnelles et les parents. Cette relation de confiance avec la famille se développera tout au long de l'accueil de l'enfant grâce en partie aux temps de transmissions en début et en fin de journée. Ce sont des moments privilégiés entre le parent et une professionnelle où ils abordent le déroulé de la journée ou celui de la soirée et de la nuit, l'état de santé, les inquiétudes, les difficultés, les progrès ou encore les nouvelles acquisitions. Ainsi les parents en apprennent plus sur la vie de leur enfant à la crèche et les professionnelles récoltent des informations importantes et nécessaires pour la prise en charge de l'enfant.



Tout au long de l'année, l'équipe affiche régulièrement des photos et les créations des enfants sur les murs de la structure afin d'inclure les parents dans le quotidien de leur enfant et de valoriser l'investissement des professionnelles. Enfin, des temps de convivialité sont organisés durant l'année entre parents-enfants-professionnels.

Conseil des parents

Une implication des parents dans la gouvernance est aussi encouragée via l'organisation d'instances comme le conseil des parents. C'est une instance consultative mise en place par les communautés de communes et l'Udaf 31 pour faire participer les parents à la vie des structures.

B. Relations avec les élus et partenaires

Comité parentalité et Comité Convention Territoriale Globale

L'Udaf 31 participe aux comités techniques et comités de pilotages autour de la parentalité, mais aussi sur la CTG. L'objectif étant de s'inscrire dans une logique de complémentarité et de partenariat avec les acteurs territoriaux, pour mettre en place des projets qui répondent aux besoins du territoire et des familles.

3. CONTRÔLE, ÉVALUATION , SUIVI BUDGÉTAIRE

Pour chacun des établissements, deux comités de pilotage regroupent autour de l'Udaf 31, plusieurs partenaires institutionnels tels que la CAF, les collectivités et la directrice de la structure. Cette collaboration est indispensable tout au long de la vie des établissements d'accueil de la petite enfance.

Les thèmes, tels que le projet pédagogique, les besoins des familles sur les territoires, l'accueil de l'enfant (et de l'enfant différent), les projets d'investissements, les suivis budgétaires et financiers sont traités tout au long de l'année.

4. FORMATIONS

Le Service Petite Enfance de l'Udaf 31 a mis en place pour l'association « Les Tout Petits » de la Haute Garonne, le plan de formation 2023. Il en a assuré le suivi administratif et financier, et a également coordonné le déroulement des formations, en lien avec les organismes de formation. Comme les années précédentes, des formations ont pu être suivies au cours de l'année dans le cadre du plan de développement des compétences. L'ensemble de ces formations contribue à mobiliser les équipes, à faciliter les échanges, à repenser la pratique du métier et à faire évoluer les projets de la structure. La formation interne est également un axe majeur pour accompagner la professionnalisation et répondre à un enjeu d'attractivité de ces métiers.



Formations suivies

8

- HACCP
- Analyse de pratique
- Communication signée pour les 0-3 ans
- Favoriser la bientraitance, prévenir les douces violences
- Initiation aux premiers secours enfant et nourrisson
- L'alimentation du nourrisson
- Le développement de l'autonomie
- Mieux communiquer pour mieux travailler ensemble

Temps de réflexion essentiels à la qualité de l'accueil : focus sur l'analyse de pratique

Animé par une intervenante extérieure, au sein de chaque crèche, une fois par trimestre. Ce dispositif, très apprécié par les professionnelles, doit permettre la prise de recul grâce au partage de situations qui questionnent l'équipe, dans un cadre bien défini, sécurisant et bienveillant. Il s'agit pour les participantes d'élaborer une réflexion sur le travail auprès du jeune enfant et de sa famille, de prendre du recul vis-à-vis d'une pratique, qui aidera à trouver des réponses et une posture adaptée aux différentes situations rencontrées. Il participe à la qualité de l'accueil.

2. ACTIVITÉS DES CRÈCHES



1. EAJE AVIGNONET

55

enfants

50

familles

13

salariées

2. EAJE SAINT-MARTORY

63

enfants

58

familles

14

salariées

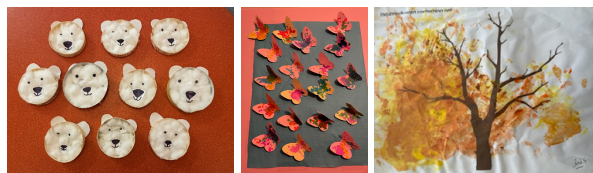
3. RÉUNIONS D'ÉQUIPE

Les réunions d'équipe ont lieu **tous les mois**. Un calendrier a été établi au mois de septembre pour l'année scolaire afin que chacune puisse s'organiser. L'ordre du jour est fixé par la directrice en fonction des besoins du moment ou des demandes des professionnelles. Elles permettent d'aborder l'organisation générale, les enfants, les familles, le matériel, les projets en cours, finis ou à venir, les événements à organiser, les problématiques etc.

4. LES PROJETS RÉALISÉS

Les saisons et fêtes calendaires

Tous au long de l'année les équipes mettent en œuvre, en lien avec le projet pédagogique, des activités : collage de coton sur des chaussettes de Noël, coloriées de flocons de neige, et peintures des arbres d'automne ou encore collage de gommettes sur des citrouilles et des couronnes des rois.



Ateliers cuisines

Devant le succès des ateliers cuisine des années précédentes, le projet a été reconduit cette année encore sur les deux EAJE. Les enfants découvrent, réalisent et dégustent chaque semaine de nouvelles recettes. Ces ateliers sont un très bon moyen de développer le langage, la concentration, la motricité fine et la coopération.



Interventions thématiques

Au-delà des ateliers, les crèches peuvent bénéficier en partenariat avec les communautés de communes et les professionnels externes des interventions sur le thème de la manipulation de matière, sur le thème du mouvement, etc. Des expériences culturelles et artistiques riches pour les enfants et leurs familles.





Ateliers de médiation animale

Sur la crèche de Saint-Martory, chaque mois depuis le mois de novembre, une éducatrice spécialisée, intervient auprès des enfants pour proposer des ateliers de médiation animale.



Également connue sous le nom de zoothérapie, la médiation animale est une méthode d'intervention qui utilise la présence et l'interaction avec des animaux pour favoriser le bien-être et le développement des personnes concernées.



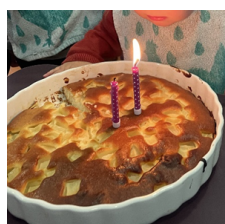
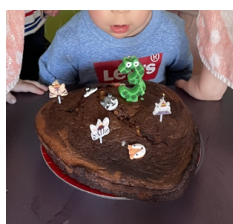
En chemin pour la bibliothèque

La crèche de Saint-Martory organise tous les mardis une sortie à la bibliothèque de l'école de Saint Martory. Les enfants profitent des nombreux livres puis partagent le temps de la récréation avec les élèves de maternelle.



Anniversaires

Afin de partager des moments festifs, les anniversaires de chaque enfants sont célébrés.



Activités intergénérationnelles

Depuis le mois de novembre, quelques résidentes de l'EHPAD de Saint Martory viennent avec leur animatrice, passer la matinée avec les enfants de la crèche de Saint-Martory, autour d'une activité préparée en amont en collaboration entre les deux établissements comme la lecture, les comptines, un jeu de société, une activité créative, une activité sensorielle, un atelier cuisine etc. Ces moments permettent aux deux publics de créer des liens et de développer ou de stimuler des compétences sociales, cognitives et motrices.



Ateliers massage bébé

Animés par une professionnelle, ces ateliers sont proposés par série de trois aux enfants de moins de 1 an et à leur famille. Lors des séances en petit groupe, elle enseigne aux parents la manière de masser leur enfant en réalisant les gestes en miroir sur un poupon. Le massage est un très bon outil pour renforcer les liens entre le parent et son enfant. Il apporte à l'enfant des bienfaits émotionnels et physiques car le toucher est le premier sens à se développer in utero et la plus importante connexion entre l'être humain et son environnement.

Journées à thème

Des journées à thème sont régulièrement organisées en fonction des fêtes calendaires (chasse aux œufs, carnaval, halloween etc.). Lors de certaines, les enfants peuvent venir déguisés s'ils le souhaitent.



Ateliers Jardinage

Sur la crèche d'Avignonet, les enfants découvrent le jardinage ! Le but de ce projet est d'initier les enfants à la découverte, le début de l'écologie et l'apprentissage de l'évolution des plantes. Les enfants plantent des graines dans un pot, les arrosent et observent la graine devenir une plante. Ils la plantent dans le potager situé dans le jardin, ils l'arrosent et finissent par cueillir les légumes et les fruits pour les déguster tous ensemble.



Sortie à la ferme



il est important pour nous, l'équipe éducative d'ouvrir le monde extérieur aux tout petits, c'est pour cela que l'on crée des partenariats ! Les enfants, accompagnés des professionnelles et de quelques parents, ont pu découvrir les différents animaux (poule, cheval, chèvre..) et leur donner à manger ainsi qu'à prendre soin d'eux en les brossant. Et pour terminer cette sortie, un bon pique-nique leur a été proposé !!!

Projet passerelle crèche-école

Sur la crèche d'Avignonet, la mise en place de ce projet, permet aux enfants de se projeter, de découvrir leur nouveau lieu de vie, de rencontrer les futurs professeurs et leurs ATSEM, qui vont s'occuper d'eux à la rentrée. Un projet qui permet une rentrée en douceur pour les enfants et pour les familles et ainsi d'être sereins dans cette nouvelle étape qui est l'école.



Gouvernance et services généraux



30

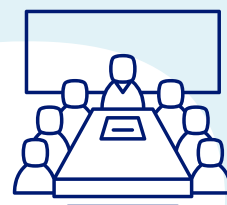
Administrateurs bénévoles

7

Cadres

17

Associations représentées au CA



2

Commissions Technique



10

Salariés membres du CSE



7

Rencontres du réseau Unaf - Uraf - Udaf

1

Conférence Départementale des Mouvements

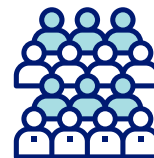


6

Salariés fonctions support

“

Grâce à la mobilisation et à la collaboration de tous, nous avons pu poursuivre les projets dans un esprit de continuité, renforcer notre présence sur le terrain dans nos représentations et auprès des associations familiales, afin de répondre efficacement aux besoins des familles.



1. ASSEMBLEE GENERALE

NOUVELLE GOUVERNANCE

POUR L'UDAF 31

2023 restera une année mémorable à plusieurs titres, mais avant tout parce qu'elle est celle d'un changement de gouvernance concernant à la fois la Présidence et la Direction.

L'Assemblée générale 2023 a donc été l'occasion pour Régis Léonard, Président depuis 1999 et Maryse de Nadaï, Directrice depuis 2001 d'annoncer leur départ respectifs.



Depuis 1999, j'ai l'honneur de présider l'Udaf 31, cela fait 24 ans. (...) mais en même temps, quand on est guidé par le plaisir d'être utile, le temps passe vite. (...)

Le nouveau président, j'en suis persuadé, saura avec motivation poursuivre le combat que mène l'Udaf 31 au service des familles.

Grâce à vous tous : salariés, administrateurs, responsables d'associations familiales, bénévoles familiaux, j'ai vécu toutes ces années avec passion. L'Udaf 31 peut être fière de vous avoir.

Régis Léonard, AG Udaf31 2023



REMISE DE MÉDAILLES



Régis Léonard, à l'issue de cette AG, a été décoré de la Médaille de l'Enfance et des Familles, au titre de ses nombreuses années bénévoles au service des Familles, ainsi que la Médaille du Mérite Familial, remise par la Présidente de l'Unaf.

RENOUVELLEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Cette Assemblée Générale élective a permis de renouveler le Conseil d'Administration.

- 9 administrateurs ont été élus pour 4 ans
- 14 administrateurs ont été désignés pour 2 ans

Ainsi, avec les 6 élus en 2022, **ce sont 30 bénévoles qui administrent l'Udaf31, 17 associations familiales sont représentées au Conseil d'Administration.**



Une **nouvelle gouvernance** a été présentée à l'ensemble des adhérents, bénévoles et salariés au cours de l'Assemblée Générale.

Bruno SPITZ, Président de l'Apeihsat et Vice-Président de l'Udaf 31 depuis 2022 **devient Président de l'Udaf 31** en juin 2023, **Emilie NEGRIER**, anciennement Directrice du pôle Petite Enfance de l'Udaf 75, **devient Directrice Générale** en septembre 2023.



2. VIE DE LA GOUVERNANCE



CONSEIL D'ADMINISTRATION & BUREAU

6

réunions du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration est, après l'Assemblée Générale, l'organe de décision démocratique majeur de l'Udaf. Il assure la liaison entre les membres du réseau associatif et la direction.

6

réunions du Bureau

Suite au renouvellement du Conseil d'Administration, un nouveau Président et un nouveau Bureau ont été élus :

Bruno SPITZ
Président

Bernard DELPECH
Vice-Président

Rose-Marie BONNAL
Vice-Présidente

Jean-Claude GARRIGUES
Vice-Président

Julien TAVERNIER
Trésorier

Sylvie DENON
Trésorière adjointe

Michèle BONGARD
Secrétaire Générale

Nicole DEIBER
Secrétaire Générale adj.

COMMISSIONS STATUTAIRES ET TECHNIQUES

Afin de mener à bien ses missions et d'en assurer une gestion optimale, l'Udaf 31 regroupe des commissions techniques ou statutaires pour garantir son bon fonctionnement institutionnel, ces commissions sont composées d'administrateurs et de salariés

La Commission de Contrôle

La Commission de Contrôle a pour mission statutaire d'assurer la bonne gestion des adhésions :

- ➡ Contrôle des listes d'adhérents déclarés par les associations (Adhélis)
- ➡ Contrôle des candidatures et des élections du Conseil d'Administration
- ➡ Vérification et avis sur les demandes d'adhésion au réseau

En 2023, la Commission se met à jour :

- ➡ Signature d'un nouveau Règlement Intérieur
- ➡ Élection des membres de la Commission en Conseil d'Administration

La Commission Financière



Le Conseil d'Administration confie à la Commission Financière le soin de faire l'analyse des comptes administratifs et des budgets prévisionnels de l'Udaf 31 et de chacun des ses services. Elle réunit 7 membres du Bureau, l'équipe de direction et la Responsable Financière.

Elle se réunit tous les ans, en avril et en octobre pour rendre avis au Conseil d'Administration sur toute question financière



LE RÉSEAU EN ACTION



Unaf • Udaf • Uraf

L'Udaf s'inscrit pleinement dans le réseau familial national et régional.

Un réseau national dynamique

En 2023, deux directrices et deux présidents et deux vice-présidents se sont succédé avec le même enthousiasme pour participer aux rendez-vous proposés par le réseau et en être acteurs.

1

AG de l'Unaf à Angers

2

Réunions des Présidents et des Directeurs

L'Uraf Occitanie :
la région en mouvement !

L'Udaf 31 est représentée par 3 administrateurs au Conseil d'Administration de l'Uraf Occitanie.

En 2023, ils y ont représenté l'Udaf 31 lors des 4 Conseils d'Administration et de l'Assemblée Générale de l'Uraf Occitanie.



JOURNÉES RÉGIONALES le Lot à l'honneur

Une délégation de 8 administrateurs et salariés ont pu participer cette année aux Journées Régionales, organisées à Vers (46) autour de la thématique :

**Familles
et transitions
écologique et
énergétique**

RÉUNIR LES SALARIÉS ET LES BENEVOLES : VOEUX 2023

Connaissez-vous bien l'Udaf ?

Voilà la question qui a occupé les salariés et administrateurs de l'Udaf 31, réunis autour d'une cérémonie des Vœux à Toulouse, puis à Foix.

Regroupés en équipe pour répondre à un Quiz chronométré, les participants ont mis en jeu leurs connaissances sur l'Udaf 31 pour l'emporter !

C'est la complémentarité entre bénévoles et salariés de l'Udaf qui a été la grande gagnante de la journée, qui s'est conclue avec un nuage de mots participatif.

Accompagnement
Bonne humeur
Union
Équipe
Bienveillance
Convivialité
Confiance
Cantine
Empathie



3. FONCTIONS SUPPORT : GESTION DES RESSOURCES HUMAINES



POLITIQUE RH

La politique de Ressources Humaines, mise en œuvre par l'Udaf de la Haute-Garonne, vise à répondre aux enjeux internes et aux nouveaux enjeux du secteur social et médico-social, tout en valorisant les compétences des salariés, pour améliorer de façon continue la qualité des prestations de service rendues aux usagers.

La politique RH s'inscrit dans le cadre des politiques sociales nationales ou territoriales, dans celui des projets institutionnels et de service et dans le respect des réglementations en vigueur. **Elle s'appuie sur 4 pôles : le recrutement, la gestion des compétences et la formation, le dialogue social et la santé.**

GOVERNANCE : DÉPART, EMBAUCHE, INTÉGRATION

Le départ d'une Directrice restée plus de 20 ans et l'embauche d'un nouveau directeur (trice) général(e) au sein d'une association est un véritable enjeu.

Pour y répondre, le service RH s'est mobilisé afin de :

- **Accompagner** le départ en 2023 de la Directrice précédente qui a fait valoir ses droits à la retraite et le départ du Président précédent
- **Rassurer** les salariés et institutions représentatives du personnel, déjà inquiets
- **Réussir** le recrutement d'une personne qui puisse relever les défis actuels (partenariat avec le cabinet de recrutement OASYS)
- **Faciliter l'accueil** et la prise de poste de la nouvelle gouvernance
- **Conduire le changement** pour la partie RH



DIALOGUE SOCIAL

Renouvellement du CSE

Les élections des représentants du personnel (CSE) ont eu lieu en mars 2023 (1er tour du 7 au 9 mars). Elles se sont très bien passées. Ce scrutin a été marqué par un taux de participation élevé supérieur à 90% (94,05%). Ce taux de participation est très bon, compte tenu du contexte et des taux constatés au niveau national.

Cette forte participation permet de conforter la légitimité de l'organisation syndicale élue et de ses représentants siégeant au sein du CSE qui constitue aujourd'hui le cœur du dialogue social. Cette instance est en effet consultée par l'employeur sur des sujets qui concernent aussi bien le quotidien que l'avenir de la structure ou des salariés.

Pour la troisième fois, les personnels de l'association ont eu recours au vote électronique pour le scrutin auquel ils participaient.

Les élus ont remercié tout particulièrement les membres du bureau de vote et le service RH pour le travail fourni qui a permis le bon déroulement, de la tenue du calendrier électoral à la diffusion des résultats.

10 réunions du CSE ont lieu par an, soit une par mois excepté en juillet et août. Le nombre de réunions a été négocié avant la mise en place du CSE, la loi n'en prévoyant que six par an.

10

membres du CSE, dont 1 représentant de proximité

10

réunions par an



RECRUTEMENT, ACCUEIL, INTEGRATION, GPEC

Le secteur social et médico-social est confronté depuis plusieurs années à une pénurie de candidats. Ces difficultés ont été mises en lumière et amplifiées par les différentes crises que nous traversons. La fonction RH a dû et doit toujours s'adapter pour surmonter des défis à la fois humains, réglementaires, techniques et organisationnels. **La Direction a fait de la question de l'attractivité, de la reconnaissance et de la fidélisation, le fil conducteur de ses échanges et travaux.** Nous avons ainsi travaillé sur les difficultés de recrutement, avec la mise en place d'actions valorisant la structure et ses différents métiers tout en tenant compte de la partie post-recrutement (accueil et intégration dans l'entreprise, gestion des carrières, QVCT...) qui concourent à l'attractivité et qui ne peuvent être décorrélés des problématiques de recrutement sur les métiers en tension.

Le service RH a travaillé les thèmes suivants :

- L'identification des pistes d'actions concourant à la promotion et à la valorisation de la structure ;
- Le renforcement de la **marque employeur** « sens et utilité de travailler dans le secteur médico-social » : le positionnement dans les valeurs, le sens au travail et sur l'identité.
- L'évolution des **stratégies de recrutement** et d'accueil : en travaillant des dispositifs d'intégration pour respectivement attirer et fidéliser de jeunes recrues dans un contexte de plus en plus tendu.
- Formation/ parcours professionnel / carrière, avec une réflexion en cours sur l'alternance et les dispositifs de formation (PDC, CPF, PTP) et d'emploi (PMSMP, AFEST ...) comme levier pour fidéliser sur le long terme des salariés formés tout au long de la vie professionnelle dans un contexte d'accroissement des pénuries de compétences ; mise en lumière lors des entretiens de recrutement ou des entretiens professionnels des possibilités de carrière que peut offrir notre association en travaillant sur les parcours et les passerelles possibles.
- **Favoriser l'attractivité de l'association en favorisant la QVCT et la marque employeur.**

Réforme Santé au Travail

Depuis 2022 et tout au long de 2023, la réforme Santé travail est entrée progressivement en vigueur.

Le service RH qui a interpellé le Médecin du Travail de l'Udaf à ce sujet, suit de près la nouvelle Loi dont la vocation majeure est de mettre la prévention primaire au cœur du système de santé au travail et d'encourager ainsi le développement d'une culture de prévention au sein des entreprises pour agir au plus tôt avant la survenue des problèmes de santé.

Dans la loi santé travail, la lutte contre la désinsertion professionnelle s'inscrit également comme un axe majeur. Elle apporte de nouvelles dispositions comme le rendez-vous de liaison ou encore le projet de transition professionnelle et modifie certains dispositifs existant comme la visite de reprise et renforce les dispositifs existants de maintien en emploi.

FORMATION PROFESSIONNELLE

Les personnels de l'Udaf ont suivi des formations tout au long de l'année :

- CNC MJPM
- Analyse de pratique
- Nouveaux présidents, nouveaux directeurs
- Optimiser l'utilisation de la messagerie
- Recyclage Sauveteurs Secouristes du Travail
- Logiciel métier tutelle
- Logiciel métier comptabilité/paie
- Forum du CNDPF
- Fonctionnement des régimes matrimoniaux et successions
- Logement, patrimoine immobilier et majeur protégés
- Formation juridique
- Nouvel élu CSE SSCT
- Budg & Co





EGALITE PROFESSIONNELLE

La DDETS a engagé en 2023 une démarche auprès des entreprises dont l'effectif est compris entre 50 et 300 salariés ayant pour objectif de les sensibiliser sur la négociation en matière d'égalité professionnelle et sur la publication de l'index en matière de rémunération.

Après une réunion d'information le 20 avril 2023, à laquelle assistait la DRH et une membre du CSE titulaire (référente en matière de lutte contre le harcèlement et les agissements sexistes) portait sur les obligations des entreprises d'au moins 50 salariés.

Les négociations se sont poursuivies à l'Udaf 31 et une première réunion a eu lieu le 25 avril 2023 puis une seconde le 8 juin.

3 thèmes de négociation ont été choisis cette année en plus de la rémunération effective qui est obligatoire :

- **Conditions de travail**
- **Articulation vie professionnelle vie personnelle**
- **Sécurité et santé au travail**

Concernant la qualification, la classification, tout le monde s'est accordé sur le fait qu'il valait mieux attendre 2024, l'issue des négociations de la convention collective unique étendue.

Les réunions égalité se sont poursuivies tout au long de l'année. Lors des échanges, ont été abordés, notamment : la méthode, les conditions de travail, la charge de travail, le télétravail régulier, la mise en place d'un aménagement particulier lié à l'endométriose, la conciliation vie personnelle vie professionnelle, la sécurité au travail ainsi qu'un futur projet QVCT. Mais les échanges n'ont pas abouti à la signature d'un accord en 2023. Les négociations se poursuivent en 2024.

PROTECTION DE LA SANTE ET

PREVENTION DES RISQUES

Comme indiqué l'année passée, la Direction de l'Udaf 31 considère que la QVCT est un sujet majeur. La poursuite du développement de la protection de la santé et de la prévention des risques professionnels doit rester au cœur de notre politique RH.

L'Udaf 31 continue à veiller grâce à la qualité du dialogue social (notamment CSSCT) et à l'outil de GTA Kelio, au respect des temps de repos des salariés, mais aussi à la déconnexion numérique, pour que le travail soit serein et rime avec bien-être au travail.

Depuis 3 ans, la société de sécurité locale DECADES nous accompagne également au quotidien à Toulouse pour la protection des accueils contre les risques de violence. Le système de vidéoprotection installé suite à la visite d'un Référent de sureté de la Police et à l'autorisation de la préfecture rassure le personnel.

Aussi, pour faire suite à une situation de violence particulièrement marquée à Foix, le même type de partenariat a été mis en place avec une autre société locale : Présence Sécurité. Cette décision a été prise, en partenariat avec la DDETS, et suite à un audit du Référent de sureté de la Police de l'Ariège qui est intervenu sur notre site.

Notre partenariat avec les services de santé au travail permet également à l'Udaf 31 et à la commission santé de son CSE de bénéficier d'un suivi régulier et de conseil précieux.

L'instance CSSCT s'est réunie 4 fois en 2023 en présence du représentant de proximité de Foix. Tous les risques présents sur le Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP) sont balayés tout au long de l'année pour établir des plans d'actions adaptés. Une psychologue externe intervient au sein de la structure (entretiens individuels, analyse de pratiques, formation).

4. FONCTIONS SUPPORT : COMPTABILITÉ GÉNÉRALE



ASSURER LA BONNE GESTION DE L'UDAF 31

La comptabilité institutionnelle
de l'association :

Le service comptabilité :

- **Prépare** les budgets prévisionnels
- **Elabore** les comptes annuels de l'association,
- **Effectue** les opérations quotidiennes d'enregistrement et de paiement des factures fournisseurs, d'enregistrement et de recouvrement des factures clients.
- **Suit** les investissements, les financements de l'association
- **Gère** la trésorerie

**5 millions
d'Euros**

c'est le budget annuel
de l'Udaf 31



Faits marquants en 2023 :

- Fermeture du service Enquêtes Sociales
- Déploiement d'un nouvel outil de comptabilité et de gestion Compta First

FINANCEMENT DES SERVICES

L'ensemble des services de l'Udaf 31 **fonctionne grâce au soutien financier des partenaires** ci-dessous (classement par ordre alphabétique) :

Caf 09
Caf 31
Caisse des Dépôts et des
Consignations
Conseil Départemental 09
Conseil Départemental 31
DDETS 09
DDETS 31
DGCCRF
DREETS Occitanie
Les tout petit de la
Haute-Garonne
Mairie de Toulouse
MSA
Toulouse Métropole
SA Les Chalets
UNAF (fond spécial - CNAF)

Un grand merci à eux !

*Les usagers des services de Protection
Juridique des Majeurs participent
financièrement à l'exercice de leur mesure.
Cela représente environ 10% du budget du
service.*

FINANCEMENT DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2023

Ils nous ont soutenus pour financer notre
Assemblée Générale 2023 !

Caisse d'Epargne
Crédit Mutuel
Harmonie Mutuelle

5. FONCTIONS SUPPORT : INFORMATIQUE - QUALITE



SERVICE INFORMATIQUE

Ce service a en charge la gestion du parc informatique.

L'Udaf 31 a procédé à l'embauche d'un technicien informatique afin d'accompagner le développement de la structure.

De plus, une société externe met à disposition deux jours par semaine un technicien réseau.

Ce service s'occupe aussi de :

- La **maintenance des logiciels métiers** (UNIT, MAGIS, KELIO, PROG'OR) et la formation à la prise en main et au perfectionnement pour l'utilisation de ces logiciels.
- La **maintenance des postes utilisateurs** (les référents informatiques sont d'ailleurs amenés à venir en aide aux salariés dans le cadre du fonctionnement quotidien des outils informatiques).
- La **maintenance de la téléphonie fixe et mobile**.
- Le développement d'outils de gestion documentaire.
- Le **bon fonctionnement des serveurs**.
- Sauvegarde.
- Veille technologique.
- **Cybersécurité et sensibilisation** des utilisateurs.



GESTION DE LA QUALITÉ

Dans le cadre des obligations des ESSMS prévues par le CASF, **l'Udaf 31 procédera en 2025 à l'évaluation HAS de ses 3 services médico-sociaux après un auto-diagnostic en 2024.**

Depuis de nombreuses années, le travail d'évaluation a permis d'établir un **Plan d'amélioration de la qualité** (PAQ) réunissant l'ensemble des actions programmées pour améliorer les services, répondre aux objectifs définis par la structure et réduire autant que possible les risques.

La Haute Autorité de Santé a proposé un nouveau référentiel d'évaluation des ESSMS. Ce projet a fait l'objet d'échanges dans le cadre de groupes de travail avec l'Unaf. L'achat d'un outil numérique mutualisé pour le réseau Udaf est envisagé pour 2024.

Afin de suivre l'avancée du Plan d'action et de la préparation des évaluations, l'Udaf s'est dotée d'un COPIE évaluation.

En parallèle, le travail d'identification des risques nouveaux et de limitation de leur impact fait partie des missions de la Commission de Gestion des risques.

Ces sujets sont aussi abordés tout au long de l'année en interne dans le cadre des réunions de Bureau et des réunions cadres. Ce sont ces instances qui ont permis le suivi de la Qualité dans la période de reconstruction post-Covid.

L'Udaf peut également s'appuyer ici sur un réseau dynamique. En effet, la qualité et la gestion des risques sont abordés dans le cadre des réunions de réseau : AG de l'Unaf, réunion des présidents et directeurs d'Udaf, etc.

Retrouvez-nous sur :

www.udaf31.fr

Facebook : Udaf Haute-Garonne

57 rue Bayard
31000 Toulouse
05.61.13.13.82
udaf31@udaf31.fr

UNIS
POUR LES
FAMILLES

